



Rapport annuel de gestion **2011-2012**
du ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel de gestion **2011-2012**
du ministère de la Sécurité publique

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal - 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-63604-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-63605-2 (PDF)
ISSN : 1706-9572 (imprimé)
ISSN : 1710-9108 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

Tous les droits réservés pour tous pays. La
reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des
Publications du Québec.

Message du ministre



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

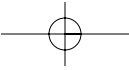
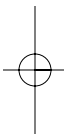
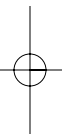
J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL SIGNÉ

Stéphane Bergeron
Québec, novembre 2012



Message du sous-ministre



Monsieur Stéphane Bergeron
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2012. Les résultats observés ont trait notamment aux affaires policières, aux services correctionnels et à la sécurité civile.

La lutte contre les gangs de rue, la production et la distribution de drogues, la cybercriminalité, les économies souterraines et les autres phénomènes ponctuels ont nécessité un octroi de 48 M\$ aux organisations policières, en 2011-2012. Le ministère a rehaussé la sécurité dans les palais de justice afin de répondre aux besoins de sécurité découlant de la tenue de mégaprocès.

Les services correctionnels ont poursuivi la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 – La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*. Ainsi, 93,5 % des actions prévues durant la première année d'application du plan d'action ont été réalisées ou sont en contrôle. Ces résultats contribueront à diminuer le risque de récidive des personnes confiées aux services correctionnels.

En matière de sécurité civile, un nouveau programme d'aide financière consolidant les trois programmes généraux datant de 2003 a été adopté, ce qui permettra de bonifier l'aide financière accordée. Plus de 80 M\$ ont été versés en aide financière aux sinistrés en 2011-2012, principalement en raison des inondations survenues dans le Haut-Richelieu.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations auxquelles tout le personnel a contribué et qui témoignent des efforts consentis pour assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme
Québec, novembre 2012

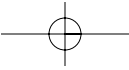
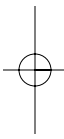
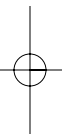


Table des matières

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	9
DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION	10
AVIS AU LECTEUR	10
PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
1.1 LA MISSION ET LA VISION	11
1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	11
1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	14
PARTIE 2 LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2011-2012	15
2.1 LES FAITS SAILLANTS	15
2.2 LE SUMI DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012</i> ET DU <i>PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2011-2012</i>	18
2.2.1 ORIENTATION 1 : AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS	18
2.2.2 ORIENTATION 2 : ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	25
2.2.3 ORIENTATION 3 : OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION.....	32
2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA <i>DÉCLARATION</i> <i>DE SERVICES AUX CITOYENS</i>	39
2.3.1 L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL	39
2.3.2 L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL.....	40
2.3.3 LE TRAITEMENT DES DEMANDES.....	41
2.3.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS	42
2.3.5 LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES	42
2.3.6 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES	43
2.3.7 LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS.....	44
PARTIE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES	44
3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	44
3.2 LES COMMUNICATIONS.....	55
PARTIE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	56
4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	56
4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	59
4.3 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	60
4.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	60
4.5 LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL <i>LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE</i>	64
4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	67
4.7 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	68
4.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	68
4.9 LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	75
4.10 LES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES BONIS AU RENDEMENT	75
4.11 L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF.....	75
LISTE DES SIGLES	76
ANNEXE 1 COORDONNÉES DES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	78
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2012.....	79
RÉFÉRENCES INTERNET	80
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	80

Liste des tableaux et graphiques

TABLEAU	1 – INFORMATION AUX VICTIMES	44
TABLEAU	2 – BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2011-2012 ET 2010-2011.....	45
TABLEAU	3 – RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2011-2012 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES	45
TABLEAU	4 – RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2011-2012 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	46
TABLEAU	5 – INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2011-2012 ET 2010-2011.....	47
TABLEAU	6 – LES REVENUS	47
TABLEAU	7 – FONDS DES SERVICES DE POLICE	48
TABLEAU	8 – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2011-2012 (EXPRIMÉ EN ETC)	49
GRAPHIQUE	1 – RÉPARTITION DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (Y COMPRIS LA SQ)	50
GRAPHIQUE	2 – TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)	50
GRAPHIQUE	3 – TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA SQ.....	50
TABLEAU	9 – DONNÉES RELATIVES AUX LÉSIONS PROFESSIONNELLES	51
TABLEAU	10 – EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE 2011-2012.....	56
TABLEAU	11 – NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE AU 31 MARS 2012	56
TABLEAU	12 – EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012	56
TABLEAU	13 – TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS	57
TABLEAU	14 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE	57
TABLEAU	15 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2012	57
TABLEAU	16 – TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2011-2012 PAR STATUT D'EMPLOI.....	58
TABLEAU	17 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2012 ..	58
TABLEAU	18 – PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DU PDEIPH	58
TABLEAU	19 – PARTICIPANTS AU PDEIPH.....	58
TABLEAU	20 – REVENUS PROVENANT DE LA FACTURATION DES SERVICES EN 2011-2012 ET 2010-2011.....	67
TABLEAU	21 – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ.....	69
TABLEAU	22 – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ.....	69
TABLEAU	23 – NOMBRE DE PERSONNES EN POSTE AU 31 MARS	70
TABLEAU	24 – TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER 2011-2012	70
TABLEAU	25 – TAUX D'ABSENCE MALADIE.....	71
TABLEAU	26 – INDICE DE SATISFACTION DU PERSONNEL	71
TABLEAU	27 – DONNÉES SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL	72
TABLEAU	28 – RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ.....	72
TABLEAU	29 – NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI.....	73
TABLEAU	30 – PRÉVISIONS DES DÉPARTS À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS D'ICI LE 31 MARS 2015	73
TABLEAU	31 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	73
TABLEAU	32 – PROJETS APPLICATIFS DE 200 JOURS-PERSONNES ET PLUS EN COURS OU TERMINÉS EN 2011-2012	74
TABLEAU	33 – DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR 2011-2012.....	75
TABLEAU	34 – NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2011-2012.....	75

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au *Plan stratégique 2008-2012* et au *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la *Déclaration de services aux citoyens*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme,
Sous-ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Yves Morency, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

Johanne Beausoleil, sous-ministre associée
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL SIGNÉ

Guy Laroche, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de
la sécurité incendie

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale
Secrétariat général

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

M. Martin Prud'homme
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec (SQ). Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvain Ayotte
Québec, septembre 2012

Avis au lecteur

1. Contrairement aux années antérieures, ce rapport annuel de gestion n'inclut pas des données concernant les organismes relevant du ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont maintenant présentées dans leur rapport annuel de gestion respectif. Vous trouverez les coordonnées des organismes à l'annexe 1 du présent document.
2. Les données des tableaux excluent la SQ sauf lorsque celle-ci est mentionnée spécifiquement.
3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.
4. Le suivi du *Plan stratégique 2008-2012* (section 2.2 de ce rapport) présente les résultats des trois dernières années. Certains de ces résultats sont cumulatifs. Le lecteur devra se référer au *Rapport annuel de gestion 2008-2009* pour consulter les résultats de la première année du Plan.
5. La séquence des objectifs stratégiques est discontinuée en raison des cibles atteintes antérieurement. Veuillez consulter les rapports annuels de gestion des années antérieures pour en connaître le détail.

PARTIE 1

La présentation du ministère

1.1 LA MISSION ET LA VISION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois notamment face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois dont l'application est sous sa responsabilité peut être consultée sur le site Web du ministère^A. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services d'incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise »

La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité. Elle implique donc qu'ils soient et se sentent à l'abri du danger pour contribuer à la prospérité collective.

C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre (BSM), de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières (DGAP), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), de la SQ et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner (BC), du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion.

1.2.1 LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le BSM a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

La Direction exécutive et le Secrétariat général assurent l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, ils font le lien entre le Cabinet du ministre et

les différentes composantes du ministère et voient au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. La Direction exécutive assume la responsabilité des dossiers ministériels ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et à la coopération internationale ainsi que de certains dossiers horizontaux. Le Secrétariat général assume plus spécifiquement la gestion des demandes d'accès à l'information, le traitement des plaintes ainsi que le suivi des ententes et des dossiers devant faire l'objet de décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison notamment avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère du Conseil exécutif.

Le BSM comprend également la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI), la Direction des communications (DCOM) et la Direction des affaires autochtones (DAA). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête indépendante destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population se rapportant à la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies. La DAA élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones, en harmonie avec la réalisation de la mission du ministère. Dans l'accomplissement de son mandat, la DAA veille aux négociations des ententes sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique et en assure le suivi.

1.2.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La DGSG conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe cinq unités administratives, soit la Direction de la planification et des politiques, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information, la Direction des ressources financières et matérielles et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la DGSC, en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage sa mission, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux justiciables. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), en plus d'une vingtaine de points de service en région. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. De plus, un établissement spécialisé en délinquance sexuelle, d'une capacité de 46 places, a ouvert ses portes à Percé en mai 2010. Une équipe multidisciplinaire (criminologue, psychologue, sexologue), sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), offre aux délinquants sexuels des services d'évaluation et d'intervention pendant leur traitement de six mois.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des

activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la CQLC ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

La sous-ministre associée et les quatre directions générales adjointes, soit celles de l'Ouest-du-Québec, de Montréal, de l'Est-du-Québec et la Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité (DGA-PS), sont appuyées et conseillées par la Direction de l'administration qui joue un rôle-conseil et d'expertise en matière de gestion des acquisitions matérielles, de l'analyse financière et de soutien à l'information correctionnelle. La Direction de l'administration est également responsable de la Division des infrastructures. La DGA-PS est appuyée par la Direction principale aux programmes et à la sécurité (DP-PS) qui comprend quatre unités administratives : la Direction des programmes, la Direction du conseil à l'organisation, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de la recherche. La DGA-PS assure également un rôle de coordination dans les dossiers de relations fédérales-provinciales-territoriales.

1.2.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLICIÈRES

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

La DGAP compte quatre directions, soit la Direction de la sécurité de l'État et trois autres directions relevant de la Direction générale adjointe, soit la Direction de la prévention et de l'organisation policière, la Direction de la protection des personnalités et la Direction de la sécurité dans les palais de justice.

1.2.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La DGSCSI s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI compte trois directions, soit la Direction de la prévention et de la planification, la Direction des opérations et la Direction du rétablissement.

1.2.6 LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Conformément à la Loi sur la police, la mission de la SQ consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour réaliser cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes, être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Présidence de l'autorité disciplinaire, la Direction des relations avec les municipalités et des communications et la Direction de l'audit. Les grandes fonctions sont la surveillance du territoire, l'administration, les enquêtes criminelles et les affaires institutionnelles. La SQ produit son propre rapport annuel de gestion.

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

LES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Depuis cette année, les organismes relevant du ministre publient leurs changements législatifs et réglementaires dans leur RAG respectif. Ainsi, pour obtenir l'information à cette fin, le lecteur est invité à consulter le RAG de chacun des organismes ayant connu des changements législatifs et réglementaires, notamment le Commissaire à la lutte contre la corruption, le Comité de déontologie policière, la Régie des alcools, des courses et des jeux, le BC et le Bureau de la Sécurité privée.

L'adoption de la Loi concernant la lutte contre la corruption, sanctionnée le 13 juin 2011, est certes le changement législatif le plus important de l'année 2011-2012 pour le MSP. En effet, cette loi ayant pour objet de renforcer les actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public a institué la charge de Commissaire à la lutte contre la corruption. Le commissaire a pour mission d'assurer, pour l'État, la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public. Il a notamment pour fonctions de recevoir, de consigner et d'examiner les dénonciations d'actes répréhensibles, afin de leur donner les suites appropriées, et de diriger ou de coordonner les activités de toute équipe d'enquête formée de membres de son personnel ou désignée par le gouvernement. La loi prévoit aussi la nomination d'un commissaire associé aux vérifications, chargé d'assurer la coordination des équipes de vérification désignées par le gouvernement. La loi précise de plus que les équipes de vérification et les équipes d'enquête désignées par le gouvernement continuent d'accomplir auprès de leur ministère ou organisme respectif leur mandat dans leur domaine de compétence. Enfin, elle établit une procédure facilitant auprès du commissaire la dénonciation d'actes répréhensibles au sens de la loi. Toute personne peut désormais communiquer au commissaire tout renseignement qui, selon elle, peut démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être ou qu'il lui a été demandé de commettre un tel acte, et ce, en protégeant cette personne des mesures de représailles pouvant être prises contre elle en raison de cette dénonciation ou de sa collaboration à une vérification ou à une enquête concernant un acte répréhensible.

Le projet de Règlement sur les cartes d'exemption des contrôles de sécurité dans les tribunaux judiciaires (Règlement conjoint des ministres de la Justice et de la Sécurité publique pris en vertu de l'article 282.0.10 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q., c. T-16) a d'abord été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 6 avril 2011. Ce règlement a ensuite fait l'objet d'un arrêté ministériel conjoint des ministres de la Justice et de la Sécurité publique le 12 octobre 2011 et est entré en vigueur le 17 novembre 2011, soit le 15^e jour suivant sa

publication finale à la *Gazette officielle du Québec*, le 2 novembre 2011. Ce règlement vise à déterminer un dispositif permettant l'accès aux tribunaux judiciaires sans être assujéti aux contrôles de sécurité, à prescrire les conditions d'application et d'utilisation de ce dispositif et à déterminer les catégories de personnes pouvant s'en prévaloir.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police (règlement du gouvernement conformément à l'article 116 de la Loi sur la police) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 28 décembre 2011. Conformément aux orientations prescrites dans la stratégie d'intervention en matière de mobilité de la main-d'œuvre, ce règlement est modifié pour exempter les personnes exerçant ou ayant exercé la fonction d'enquêteur dans un corps de police ailleurs au Canada des exigences de formation prévues pour exercer une telle fonction au Québec.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ (règlement du gouvernement conformément à l'article 77 de la Loi sur la police) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 28 octobre 2011. Ce règlement a été publié pour édicition à la *Gazette officielle du Québec* le 22 février 2012 et est entré en vigueur le 15^e jour suivant cette publication, soit le 8 mars 2012. Ce règlement vise à modifier les règles de calcul relatives à la détermination du coût à payer par les municipalités bénéficiant des services de police fournis par la SQ pour y introduire une contribution additionnelle temporaire pour ces services rendus à des municipalités dont la population est de moins de 50 000 habitants et qui seront nouvellement desservies par la SQ. La modification à ce règlement vise aussi à prévoir une contribution additionnelle permanente pour les municipalités dont la population est de 50 000 habitants ou plus et qui sont desservies par la SQ.

PARTIE 2

Les priorités ministérielles et les résultats 2011-2012

Afin de produire son *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, le ministère s'appuie notamment sur trois documents. Le *Plan stratégique 2008-2012* qui comporte 37 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les cibles ont été élaborées. Le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* (PAGD), déposé en mars 2011, constitue aussi une source d'information précieuse notamment en précisant certains engagements du plan stratégique. Finalement, la *Déclaration de services aux citoyens* constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique. On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère envers les citoyens.

Les modifications apportées au *Plan stratégique 2008-2012* dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* font l'objet d'une annotation.

2.1 LES FAITS SAILLANTS

AFFAIRES POLIÉRIÈRES

FONDS POUR LE RECRUTEMENT DE POLICIERS

Dans le cadre du financement mis à la disposition du Québec par le gouvernement fédéral pour le recrutement de policiers, le *Groupe d'experts stratégiques en sécurité publique*, mis en place

par le ministre de la Sécurité publique, a recommandé le financement de projets policiers pour un total de 19 M\$ dans quatre domaines prioritaires en 2011-2012, soit la lutte contre les gangs de rue, la production et la distribution de drogues, la cybercriminalité et les autres phénomènes ponctuels. Ce financement, octroyé au moyen de programmes sous la responsabilité du MSP, a permis de renforcer les capacités opérationnelles des corps de police afin de lutter contre ces phénomènes criminels qui constituent, tant par leur nature et leurs impacts, une source de préoccupation pour la population. Toutefois, une incertitude demeure quant au renouvellement du fonds au-delà du 31 mars 2013 par le gouvernement fédéral. Des démarches ont été effectuées auprès de ce dernier pour réitérer l'importance de le reconduire.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES ÉCONOMIES SOUTERRAINES

Le MSP a poursuivi ses actions pour lutter contre les économies souterraines par l'entremise des programmes ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Alcool et ACCES Tabac, destinés à réprimer les activités de contrebande d'alcool et de tabac ainsi que du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) visant à lutter contre les crimes économiques. En 2011-2012, près de 29 M\$ ont été octroyés à cette fin aux corps de police. En plus de contribuer à protéger l'intégrité du régime fiscal, les programmes de lutte contre les économies souterraines coordonnés par le MSP permettent d'éviter l'expansion incontrôlée des marchés illégaux et de limiter les capacités des organisations qui s'y adonnent.

REHAUSSEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES PALAIS DE JUSTICE

En 2011, le ministère a resserré ses exigences à l'égard des agences de sécurité avec lesquelles il conclut des contrats pour assurer le gardiennage des palais de justice. Il a également confié certaines tâches de nature plus sensible à des employés de l'État plutôt qu'à des agents de sécurité. Le ministère a rehaussé la sécurité dans les palais de justice, par l'embauche de constables spéciaux additionnels afin de répondre aux besoins de sécurité découlant de la tenue de mégaprocès et de l'embauche de nouveaux juges.

SERVICES CORRECTIONNELS

La mise en oeuvre du *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 - La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable* constitue une des deux principales réalisations des services correctionnels pour l'année 2011-2012. L'objectif ultime de ce plan d'action est de diminuer les risques de récidive des personnes confiées aux services correctionnels et, par le fait même, le nombre de victimes dans la population. Son implantation s'est faite en collaboration avec les principaux partenaires gouvernementaux concernés par la réinsertion sociale qui sont : le MSSS, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Soixante-neuf actions s'articulent autour de quatre axes d'intervention : l'évaluation des besoins des personnes contrevenantes et leur prise en charge; l'offre de programmes, de services et d'activités de soutien à leur réinsertion sociale; la recherche et l'évaluation de programmes, et enfin la sensibilisation et l'information. Un cadre de gestion du suivi du *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 - La réinsertion sociale des personnes contrevenante : une sécurité durable* a été implanté. Le bilan 2010-2011, ainsi que le plan de travail 2011-2012 ont été approuvés par les autorités des quatre ministères concernés. En ce qui a trait aux résultats globaux du bilan pour la première année, 45,8 % des actions prévues ont été réalisées, 48,6 % sont en contrôle, et seulement 5,6 % sont à surveiller, ce qui, en soi, constitue un bilan très positif pour la première année d'implantation.

Le deuxième fait saillant se situe dans la foulée de la réouverture, en mai 2010, de l'Établissement de détention de Percé (EDP) qui a désormais une vocation d'évaluation et de traitement spécialisé auprès des délinquants sexuels. Le directeur de programme nommé par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Rocher-Percé a la responsabilité du programme d'évaluation et de traitement offert aux délinquants sexuels par son équipe multidisciplinaire

composée d'une dizaine de professionnels. Tout le personnel correctionnel est en poste et a reçu sur place une formation spécialisée en délinquance sexuelle et en entretien motivationnel afin d'être mieux outillé pour interagir avec les délinquants sexuels et de participer activement à leur processus thérapeutique. Le dépistage et la référence des délinquants sexuels vers l'EDP demeurent des enjeux majeurs pour s'assurer qu'un maximum de contrevenants admissibles peut bénéficier du programme d'évaluation et de traitement.

Le suivi post-thérapeutique, tant à l'établissement d'origine que dans la communauté demeure une priorité. La réinsertion sociale des délinquants sexuels et la protection de la société passent inévitablement par le maintien des acquis lors de leur retour dans la communauté. Des travaux sont en cours pour arrimer de tels programmes, qui seront offerts à la clientèle dans le maximum de régions du Québec. Depuis l'ouverture en mai 2010, 69 personnes incarcérées ont terminé la thérapie et 21 se sont vu octroyer une libération conditionnelle (30 %).

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR PLUSIEURS SINISTRES

L'année 2011-2012 a été l'une des plus chargées depuis la dernière décennie en ce qui a trait au nombre d'événements survenus et à l'ampleur de certains d'entre eux. La gestion des sinistres survenus lors des Grandes marées de décembre 2010 n'était pas encore terminée que le Québec a été frappé par d'autres sinistres d'envergure. Mentionnons les inondations printanières majeures, qui se sont poursuivies sur une très longue période de temps, et la tempête Irène en août 2011, qui ont nécessité une importante mobilisation de la sécurité civile. Plus de 80 M\$ ont été versés en aide financière pour les sinistres qui ont été traités en 2011-2012.

ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE

Le 7 décembre 2011, le gouvernement du Québec a établi le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, qui remplace les trois programmes généraux adoptés en 2003. Ce nouveau programme général d'aide financière consolidé vise à favoriser davantage le retour à la vie normale des sinistrés par l'octroi d'une aide financière actualisée aux particuliers, aux entreprises, aux organismes ainsi qu'aux municipalités touchés par des sinistres dont les risques sont non assurables ou généralement non souscrits sur le territoire québécois, tels que les débordements de cours d'eau et les mouvements de sol. Il intègre de nouvelles mesures prévoyant une indexation des montants maximaux d'aide financière. L'aide gouvernementale peut donc être versée dans les meilleurs délais à la suite d'un sinistre par la signature d'un arrêté et permettre ainsi aux sinistrés d'entreprendre rapidement les actions visant leur rétablissement.

CRÉATION DU SERVICE DES STATISTIQUES

En avril 2011, le Service des statistiques, relevant de la DGSCSI, a été créé. En effet, comme le prévoient la Loi sur la sécurité incendie et la Loi sur la sécurité civile, le MSP a la responsabilité de recueillir des données statistiques auprès des autorités locales et régionales en vue d'établir un portrait des situations et d'informer la population. Le Service des statistiques compile et analyse l'information pertinente pour satisfaire à ces obligations ainsi que pour outiller les processus décisionnels en matière de sécurité civile et de sécurité incendie.

SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES

Les conseillers en sécurité incendie ont poursuivi leur travail auprès des 103 autorités régionales en vue de compléter l'élaboration des schémas de couverture de risques et de faciliter leur mise en oeuvre. Au 31 mars 2012, 90 autorités régionales ont obtenu leur attestation de conformité du ministre. Cinq schémas sont en cours d'analyse pour recommandation d'attestation.

EXERCICE LA GRANDE ÉVACUATION

À l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, une grande première a eu lieu au Québec avec *La Grande Évacuation* qui s'est tenue le 12 octobre 2011. Sous le coup de 19 heures, quelque 160 services municipaux de sécurité incendie répartis dans plus de 220 municipalités au Québec ont accompagné des parents et leurs enfants dans l'exercice d'évacuation de leur résidence. Les familles ont aussi été invitées à poser d'autres gestes qui peuvent leur sauver la vie lors d'un incendie, comme vérifier le fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée et préparer un plan d'évacuation de leur résidence.

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012¹ ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2011-2012²

ENJEU 1

Des citoyens rassurés et engagés dans leur sécurité

2.2.1 ORIENTATION 1

AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 1.1 LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIF 1.1.1

Contribuer, en partenariat, à la diminution du phénomène des gangs de rue par la réalisation des neuf mesures prévues au volet prévention du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*.

INDICATEUR

Nombre de mesures réalisées en prévention

CIBLE 2008-2012

9 mesures d'ici décembre 2010

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
8 mesures réalisées 1 mesure est en cours de réalisation Bilan de la mise en œuvre du <i>Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010</i>	8 mesures réalisées 1 mesure en cours de réalisation	7 mesures réalisées 2 mesures en cours de réalisation

COMMENTAIRE

Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* est arrivé à échéance en décembre 2010.

L'évaluation du réseau d'échange et d'information sur les gangs de rue dont 2 des 3 volets ont été complétés en juin 2011 et le dernier à être transmis avec le rapport final en juin 2012 (mesure 16).

Le bilan de la mise en œuvre du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* a été déposé en août 2011.

¹ Voir « Avis au lecteur » note 4.

² Les actions envisagées en 2011-2012 dont le résultat est applicable en partie ou en totalité au PAGD sont accompagnées de la mention : « Résultat applicable au PAGD 2011-2012 ».

OBJECTIF 1.1.2

Assurer un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu par l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et ses mesures complémentaires

INDICATEUR

Nombre d'armes à feu récupérées

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT
CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
56 477 armes à feu récupérées* : <ul style="list-style-type: none"> • 37 428 armes à feu saisies • 1 773 armes à feu trouvées • 8 857 armes à feu remises volontairement • 8 419 en amnistie 	43 018 armes à feu récupérées* : <ul style="list-style-type: none"> • 28 245 armes à feu saisies • 1 512 armes à feu trouvées • 6 631 armes à feu remises volontairement • 6 630 en amnistie 	25 360 armes à feu récupérées* : <ul style="list-style-type: none"> • 17 136 armes à feu saisies • 707 armes à feu trouvées • 4 286 armes à feu remises volontairement • 3 231 en amnistie
<i>* Extraction des données effectuée le 1^{er} mars 2012.</i>	<i>* Extraction des données effectuée le 31 décembre 2010.</i>	<i>* Extraction des données effectuée le 1^{er} mars 2010.</i>

COMMENTAIRE

L'enregistrement par les organisations policières des armes à feu récupérées a été constant et régulier au cours de la dernière année.

OBJECTIF 1.1.3

Accentuer les efforts de détection dans la lutte contre la cybercriminalité

INDICATEUR

Nombre d'initiatives visant à accentuer les efforts de lutte contre la cybercriminalité mises en œuvre

CIBLE 2008-2012

4 initiatives

RÉSULTAT
CUMULATIF

2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
4 initiatives mises en oeuvre	3 initiatives mises en oeuvre	2 initiatives mises en oeuvre

COMMENTAIRE

Quatre initiatives porteuses ont été mises en œuvre depuis 2008, soit :

- 1) Mise en place du Programme de soutien financier aux organisations policières : volet cybercriminalité. Deux projets ont été financés en vertu de ce programme :
 - a. Implantation d'un projet de cohabitation entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la SQ en matière de lutte contre la cybercriminalité et de criminalité technologique;
 - b. Création d'une équipe intégrée composée de membres du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et de la SQ en matière d'extraction de données informatiques.
 Ces projets facilitent le partage de renseignements entre les services policiers et permettent le développement d'une plus grande expertise technique, l'élaboration de programmes de formation communs, la mise en commun d'infrastructures hautement spécialisées et la mobilisation d'un nombre optimal de ressources policières dans le cas d'enquêtes d'envergure.
- 2) Production et diffusion d'un bulletin d'information sur la cybercriminalité.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de lutte contre les gangs de rue, contre la production et la distribution de drogues et contre la cybercriminalité ».

- 3) Création de l'Équipe intégrée sur les menaces à la sécurité de l'information gouvernementale, laquelle regroupe le MSP, la SQ et le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) - Cert/AQ, qui a pour mandat d'améliorer la connaissance des menaces et des incidents de sécurité de l'information gouvernementale au Québec ainsi que de contribuer à assurer la sécurité des actifs informationnels et des infrastructures de communication des ministères et organismes publics québécois.
- 4) Participation aux discussions relatives à la *Stratégie de cybersécurité du Canada*.

OBJECTIF 1.1.4**Veiller à la diminution des risques de récidive par l'évaluation des personnes contrevenantes**

INDICATEUR

Taux des détenus évalués avant le sixième de la peine

CIBLE 2008-2012

100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
58,5 % (peines de moins de 6 mois)	58,4 % (peines de moins de 6 mois)	41,3 % (peines de moins de 6 mois)
45,7 % (peines de 6 mois et plus)	47,3 % (peines de 6 mois et plus)	50,0 % (peines de 6 mois et plus)

COMMENTAIRE

Par ailleurs, en prenant compte de toute la période de détention, 76,7 % des personnes contrevenantes condamnées à des peines de moins de six mois et 92,5 % de celles condamnées à des peines de six mois et plus ont été évaluées durant cette période. Les écarts s'expliquent notamment par l'augmentation des évaluations à produire qui sont passées en 2009-2010 à 9 587, puis à 11 910 en 2010-2011 et à 12 721 en 2011-2012. Même si ce nombre d'évaluations a augmenté et que l'effectif est resté stable, les évaluations réalisées sont passées en 2009-2010 à 8 286, puis à 10 881 en 2010-2011 et à 11 252 en 2011-2012.

INDICATEUR

Taux des personnes contrevenantes purgeant leur peine en milieu ouvert évaluées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant le début de la peine

CIBLE 2008-2012

100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
50,7 % (peines de moins de 6 mois)	43,9 % (peines de moins de 6 mois)	42,7 % (peines de moins de 6 mois)
46,4 % (peines de 6 mois et plus)	40,3 % (peines de 6 mois et plus)	37,9 % (peines de 6 mois et plus)

COMMENTAIRE

En communauté, 61,7 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de six mois, alors que 79,3 % l'ont été durant la peine pour celles purgeant une peine de six mois et plus. On observe une amélioration des taux d'évaluation au cours de la dernière année.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Réaliser les mesures nécessaires à l'évaluation des besoins des personnes contrevenantes et à leur prise en charge ».

Les projets pilotes mis en place dans certaines régions en septembre 2010 ont permis de constater que la priorisation de l'évaluation des personnes contrevenantes qui le nécessitent le plus représente une idée prometteuse. En ce sens, un troisième projet pilote a été implanté sur le plan provincial en novembre 2011. Les résultats de ce projet sont actuellement en cours d'analyse.

OBJECTIF 1.1.5**Offrir des programmes de soutien à la réinsertion sociale dans tous les établissements de détention**

INDICATEUR

Taux des établissements de détention offrant des programmes de soutien à la réinsertion sociale

CIBLE 2008-2012

100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
100 %	100 %	100 %

COMMENTAIRE

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. Ces programmes se poursuivent ou se modifient en fonction des besoins des personnes incarcérées et des capacités des partenaires, en conformité avec le *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 - La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*, dont la deuxième année est en cours.

OBJECTIF 1.1.6**Atténuer, en partenariat, l'impact et les pertes causés par les sinistres**

INDICATEUR

Taux de décès par 100 000 habitants causés par les sinistres notamment l'incendie²

CIBLE 2008-2012

↓ 3 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Non mesuré	Année civile 2010 0,39/100 000 habitants (31 décès) ³	Année civile 2009 0,73/100 000 habitants (57 décès) ⁴

COMMENTAIRE

Le ministère a mis en place le Service des statistiques en avril 2011, lequel a pour mandat de compiler et d'analyser les informations statistiques pertinentes provenant de sources variées.

Au moment de rédiger le Rapport annuel de gestion, les statistiques relatives aux décès survenus dans des incendies de bâtiments en 2011 n'étaient pas accessibles au BC. Pour l'ensemble des décès survenus au Québec en 2011, 44 % des enquêtes étaient terminées.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Élaborer et offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté ».

² Les statistiques en incendie sont compilées pour les incendies de bâtiments et par année civile. En vertu de l'article 1 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, c'est le coroner qui a compétence à l'égard de tout décès survenu au Québec. En vertu des articles 81 et 82 de la Loi sur la sécurité incendie, lorsqu'un décès survient lors d'un incendie, le coroner agit comme commissaire-enquêteur aux incendies et il est chargé, en outre des responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, de déterminer le point d'origine, les causes probables et les circonstances de l'incendie suivant la procédure prévue par cette loi.

³ Source : BC 13 janvier 2012

⁴ Les données inscrites au *Rapport annuel de gestion 2009-2010* provenaient de la base de données de la Direction du développement du MSP constituée de diverses sources d'information. Depuis, le ministère fait référence aux données du BC pour les statistiques de décès liés aux incendies. Selon les données fournies le 13 janvier 2012, 38 personnes seraient décédées en 2009 lors d'un incendie de bâtiment (0,49/100 000 habitants).

INDICATEUR	Nombre d'actions contribuant à la réalisation de la mesure d'adaptation n° 21 ¹ prévue au <i>Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques</i> , un défi pour l'avenir		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Poursuite de l'action amorcée jusqu'en 2013	Poursuite de l'action amorcée en 2009-2010	Une action : création d'un réseau d'observation des conditions océanographiques et climatologiques dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent
COMMENTAIRE	Ce projet, supervisé par le MSP et auquel participent des partenaires du gouvernement et du milieu de la recherche, servira au développement de solutions d'atténuation des risques et à la conception d'ouvrages côtiers.		
INDICATEUR	État d'avancement des actions contribuant à la réalisation de la mesure d'adaptation n° 21 ¹ prévue au du <i>Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques</i> , un défi pour l'avenir		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Poursuite des actions amorcées	En cours	En cours
COMMENTAIRE	L'entente conclue entre le MSP et l'Université du Québec à Rimouski permet d'obtenir des données sur les aléas côtiers et sur la vulnérabilité des communautés et des infrastructures côtières dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques.		

AXE D'INTERVENTION 1.2 : DES CITOYENS SENSIBILISÉS ET ENGAGÉS

OBJECTIF 1.2.1 Favoriser l'engagement des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements préventifs en matière de crimes et de sinistres

INDICATEUR Nombre et nature des campagnes annuelles de sensibilisation auprès des citoyens

CIBLE 2008-2012 **3 campagnes**

RÉSULTAT

2011-2012¹

2010-2011

2009-2010

3 campagnes

3 campagnes

4 campagnes

COMMENTAIRE

Campagne de sensibilisation à la sécurité civile : La Semaine de la sécurité civile s'est déroulée du **1^{er} au 7 mai 2011** sous le thème *La nature ne pardonne pas! Avez-vous votre trousse d'urgence?* À cette occasion, un concours Web intitulé *72 heures : gagnez une trousse d'urgence*, a été organisé. Près de 11 600 citoyens y ont participé. De plus, en collaboration avec ses partenaires, le MSP a animé un kiosque au centre commercial Laurier, à Québec. Cette activité avait pour objet de sensibiliser la population à se préparer en cas de sinistre. Aussi, les 14 et 15 février 2012, le 12^e Colloque sur la sécurité civile a regroupé plus de 600 participants. Six lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile ont été récompensés lors de la cérémonie visant à souligner le travail exceptionnel accompli en sécurité civile au cours de la dernière année.

Campagne de sensibilisation à la prévention des incendies : La Semaine de la prévention des incendies s'est déroulée du **9 au 15 octobre 2011**, sous le thème *Notre plan d'évacuation, on l'a fait!*. Au cours de cette semaine, avec la participation de différents partenaires et plus de 220 services de sécurité incendie, le ministère a organisé une activité à l'échelle provinciale, soit la Grande Évacuation. Le mercredi 12 octobre 2011, à 19 h, chaque famille était invitée à poser trois gestes simples : vérifier son avertisseur de fumée, préparer son plan d'évacuation et faire son exercice d'évacuation en famille. À l'occasion de cette semaine, d'autres activités ont également eu lieu un peu partout au Québec. Ces activités étaient orchestrées par les municipalités et les services incendie de chaque région pour sensibiliser la population aux risques d'incendie.

Campagne de sensibilisation à la prévention de la criminalité : La Semaine de la prévention de la criminalité s'est déroulée du **6 au 12 novembre 2011** sous le thème *Trace ta voie!*. Cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population québécoise aux pratiques et aux enjeux de la prévention de la criminalité par l'organisation d'activités dans toutes les régions du Québec. Les services de police, les organismes communautaires et tous les acteurs du domaine de la prévention ont tenu près de 300 activités. Celles-ci abordaient des thèmes tels l'intimidation et le taxage, l'abus envers les aînés, le vol de véhicule, les gangs de rue, la fraude et la cybercriminalité.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Réaliser trois campagnes d'information et de sensibilisation auprès des citoyens ».

INDICATEUR Nombre de bénévoles accrédités pour intervenir lors de sinistres

CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT
CUMULATIF

2011-2012

2010-2011

2009-2010

1 200 bénévoles

1 040 bénévoles

965 bénévoles

COMMENTAIRE

Le nombre de bénévoles a augmenté depuis l'année dernière à la suite de l'inclusion des bénévoles de l'Ambulance Saint-Jean.

INDICATEUR

Nombre de nouvelles équipes de bénévoles créées pour renforcer l'intervention lors de sinistres

CIBLE 2008-2012 80 équipes

RÉSULTAT
CUMULATIF2011-2012¹

2010-2011

2009-2010

4 ententes² de
collaboration2 équipes et 2 ententes
de collaboration

Aucune

COMMENTAIRE

Le MSP possède des ententes de collaboration avec la Croix-Rouge, l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage, Ambulance St-Jean et Radio amateur du Québec Inc. Ces ententes permettent d'avoir accès à de nombreuses équipes de bénévoles.

AXE D'INTERVENTION 1.3 : L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

OBJECTIF 1.3.1

Communiquer plus efficacement avec les citoyens, les partenaires et les médias en appliquant une stratégie globale de communication institutionnelle

INDICATEURS

Date d'approbation de la stratégie globale de communication institutionnelle
Indice d'efficacité de la couverture médiatique

CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012

2010-2011

2009-2010

Travaux en cours

Annulation du projet de
stratégie de communication
institutionnelleRévision du projet de
stratégie de communication
institutionnelle

COMMENTAIRE

La Direction des communications a amorcé une réflexion sur les meilleures pratiques afin de mieux communiquer avec le grand public. Cet exercice sera complété en 2012-2013.

1 Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Conclure des protocoles d'entente avec des équipes de bénévoles afin de baliser les pratiques et de renforcer l'intervention en cas de sinistre ».

2 Chacune des ententes permet de définir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins du ministère lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre. Il revient à chaque organisme de structurer ses ressources en formant des équipes désireuses de collaborer avec le ministère, par région, par activité ou par spécialité, selon le cas.

OBJECTIF 1.3.2 Diffuser et publiciser annuellement les résultats portant sur l'état de la criminalité, des sinistres et des services correctionnels

INDICATEUR Nombre de consultations des statistiques ministérielles dans le site Internet

CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012

2010-2011

2009-2010

68 682 pages visitées

Non mesuré

3 546 visiteurs et
38 441 pages visitées

COMMENTAIRE

Statistiques sur l'état de la criminalité = 57 504 pages visitées

Statistiques sur l'état des services correctionnels = 11 178 pages visitées

ENJEU 2

Des interventions adaptées aux risques

2.2.2 ORIENTATION 2

ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 2.1 LA CRIMINALITÉ

OBJECTIF 2.1.1

Accroître, en partenariat, la cohésion dans la pratique policière en définissant des pratiques policières adaptées et en s'assurant de leur respect

INDICATEUR

Nombre de plans d'organisation policière déposés et approuvés

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT
CUMULATIF2011-2012¹

2010-2011

2009-2010

33 plans déposés :
19 approuvés, 1 en processus
d'approbation, 9 en attente
d'information complémentaire,
3 en cours d'analyse
et 1 est suspendu31 plans déposés : 5 approuvés,
11 en processus d'approbation,
10 en attente d'information
complémentaire et 5 en cours
d'analyse24 plans déposés et
en cours d'analyse

COMMENTAIRE

L'analyse du plan d'organisation policière du Service de police de Sainte-Adèle est suspendue, car la Ville a été autorisée à abolir son corps de police municipal.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Compléter l'analyse des plans d'organisation policière en fonction des exigences législatives de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) ».

INDICATEUR	Nombre de pratiques policières approuvées		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	10 pratiques policières révisées et approuvées	5 pratiques policières additionnelles approuvées dont 4 révisées	8 pratiques policières révisées et approuvées
INDICATEUR	Nombre d'organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 inspectées		
CIBLE 2008-2012	100 %		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012 ¹	2010-2009	2009-2010
	100 % (22 organisations policières inspectées)	91 % (20 des 22 organisations policières inspectées)	63 % (14 des 22 organisations policières inspectées)
COMMENTAIRE	Du 1 ^{er} avril 2008 à 31 mars 2012, la DVIEI a inspecté 22 organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5. De plus, une 2 ^e inspection a été effectuée dans 5 des 22 organisations. En parallèle, la DVIEI a également inspecté 5 services de police de niveau 1 dans le cadre de la thématique sur la gestion du renseignement criminel et la conformité à la Déclaration uniforme de la criminalité.		

OBJECTIF 2.1.2	S'assurer de la prise en charge locale de la sécurité publique dans les communautés autochtones admissibles		
INDICATEUR	Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement		
CIBLE 2008-2012	100 %		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012 ²	2010-2011	2009-2010
	86,3 %	86,3 %	80,8 %
COMMENTAIRE	La SQ assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue dans la période ciblée.		

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 :
« Poursuivre l'inspection des organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5 ».

² Résultat applicable au PAGD 2011-2012 :
« Assurer un suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones »;
« Accroître le taux de couverture des services policiers des communautés autochtones admissibles desservies localement ».

OBJECTIF 2.1.3	Accroître la sécurité dans les palais de justice en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec		
INDICATEUR	Nombre d'incidents déclarés		
CIBLE 2008-2012	↓ 3 %		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	↓ 21 % des incidents déclarés	↓ 7 % des incidents déclarés	↓ 7 % des incidents déclarés
COMMENTAIRE	En 2011-2012, 187 incidents ont été déclarés comparativement à 220 en 2010-2011, soit une diminution de 15 % par rapport aux années 2010-2011 et 2009-2010. Toutefois, par rapport à l'année de référence 2007-2008, on constate une diminution globale de 21 % du nombre d'incidents déclarés, toutes infractions confondues. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation du personnel affecté à la sécurité dans les palais de justice de même que par l'installation de dispositifs de sécurité plus visibles.		
OBJECTIF 2.1.4	S'assurer du dépistage systématique du risque suicidaire dès l'admission de toute personne incarcérée et de la prise en charge dans l'ensemble des établissements de détention		
INDICATEUR	Taux des personnes prises en charge		
CIBLE 2008-2012	100 %		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Dépistage systématique à l'admission : 98,5 % Prise en charge : 2 285 personnes évaluées, pourcentage non accessible	Dépistage systématique à l'admission : 94,5 % Prise en charge : non accessible	Dépistage systématique à l'admission : 80 % Prise en charge : non accessible
COMMENTAIRE	La compilation annuelle par établissement démontre que, à la suite du dépistage à l'admission et en cours d'incarcération, 2 285 personnes ont fait l'objet d'une évaluation clinique plus spécialisée. Cette évaluation constitue en soi une prise en charge. Toutefois, en l'absence d'une donnée de comparaison, il est impossible de déterminer un taux de prise en charge pouvant être relié à la cible de 100 %.		

	<p>OBJECTIF 2.1.5</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2012</p> <p>RÉSULTAT CUMULATIF</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>S'assurer que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés</p> <p>Mise en place d'une procédure et élaboration d'un outil permettant aux gestionnaires de vérifier que les intervenants correctionnels s'assurent que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés¹</p> <p>31 mars 2012</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2011-2012</th> <th>2010-2011</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisé</td> <td>Non accessible</td> <td>Non accessible</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'outil de vérification ainsi que la procédure qui l'accompagne ont été réalisés et soumis pour approbation. L'exercice de vérification sera fait au cours de l'année 2012-2013.</p>	2011-2012	2010-2011	2009-2010	Réalisé	Non accessible	Non accessible
2011-2012	2010-2011	2009-2010						
Réalisé	Non accessible	Non accessible						
	<p>RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD 2011-2012</p> <p>INDICATEUR</p> <p>ACTIONS</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Approfondir les connaissances en matière correctionnelle par l'élaboration d'un profil de la clientèle contrevenante</p> <p>Date d'élaboration du profil de la clientèle contrevenante</p> <p>Publier des profils de la clientèle correctionnelle</p> <p>Cinq profils publiés, soit un en juillet 2011, trois en octobre 2011 et un en février 2012.</p> <p>Ces profils, élaborés à partir des données 2007-2008, portent respectivement sur l'ensemble de la clientèle sous la responsabilité des services correctionnels, sur les prévenus, sur les femmes, sur les Autochtones et sur un échantillon de personnes associées à un gang de rue. Ces profils sont accessibles^B dans le site Web du MSP.</p>						
	<p>RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD 2011-2012</p> <p>INDICATEUR</p> <p>ACTIONS</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Élaborer des moyens de lutte contre la corruption davantage intégrés</p> <p>Nombre de moyens élaborés</p> <p>Proposer des modifications législatives visant à conférer au Commissaire à la lutte contre la corruption les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions ainsi que d'autres mesures requises pour lutter efficacement contre la corruption.</p> <p>Assurer la mise en place de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en collaboration avec les autres ministères et organismes concernés et la mise en œuvre des différentes mesures qui y sont associées, notamment le financement des ressources additionnelles.</p> <p>Le projet de loi 15 a été présenté à l'Assemblée nationale le 11 mai 2011. Il institue la charge du Commissaire à la lutte contre la corruption, qui dirige les activités de l'UPAC et lui confère les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Il a été adopté le 8 juin et sanctionné le 13 juin 2011. En vertu de cette loi, un commissaire associé aux vérifications a également été nommé.</p> <p>Le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé la demande de ressources supplémentaires pour assurer la mise en place et le fonctionnement de l'UPAC. Cette dernière dispose désormais des ressources humaines et matérielles pour assumer son mandat. L'intégration des unités administratives dans des locaux communs est en vigueur depuis octobre 2011.</p> <p>Le Commissaire à la lutte contre la corruption est désormais un organisme indépendant relevant du ministre.</p>						
28		<p>¹ Cet indicateur remplace celui qui était inscrit au <i>Plan stratégique 2008-2012</i> « Taux des personnes contrevenantes suivies selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis » et la cible est maintenant « 31 mars 2012 ».</p>						

AXE D'INTERVENTION 2.3 : LA GESTION DES RISQUES DE SINISTRES

OBJECTIF 2.3.1 Renforcer l'efficacité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) en élaborant de nouvelles missions qui répondent aux besoins des citoyens en cas de sinistre

INDICATEUR Nombre de nouvelles missions

CIBLE 2008-2012 3 missions

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012

2010-2011

2009-2010

Missions déposées :
« Soutien aux services aux personnes sinistrées »
« Communication » révisée

Missions déposées :
« Soutien aux services aux personnes sinistrées »
« Communication » révisée

Dépôt d'une nouvelle mission et planification d'une autre mission
Dépôt d'une mission révisée

COMMENTAIRE

Le Secrétariat du Conseil du trésor poursuit le développement de sa mission du Plan national de sécurité civile (PNSC) « Services essentiels gouvernementaux ». La DGSCSI l'accompagne et le guide dans le développement de sa mission.

Le BC a travaillé à la rédaction du projet de mission « Prise en charge des personnes décédées ». Des modifications au projet de mission sont en cours.

Le MSSS a révisé sa mission du PNSC en 2011. Celle-ci devrait être déposée pour approbation à l'OSCQ à l'automne 2012.

OBJECTIF 2.3.2 Implanter un système d'alerte fonctionnel en cas de sinistre destiné à l'ensemble de la population

INDICATEURS Date d'implantation du système d'alerte
Nombre d'activations du système d'alerte

CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012¹

2010-2011

2009-2010

Signature de l'entente d'utilisation du système ADNA de Pelmorex en décembre 2011

Négociations avec Pelmorex concernant l'entente pour l'utilisation du Système national d'agrégation et de diffusion d'alertes (ADNA)

Participation du Québec au développement de l'infrastructure technologique permettant la création des messages et leur envoi aux distributeurs de dernière ligne

COMMENTAIRE

En vue de la mise en œuvre de SNAP (Système national d'alerte publique) au cours de l'année financière 2012-2013, les travaux suivants ont été entrepris : élaboration des procédures de transmission des alertes; rédaction des messages et des conseils à la population sur les comportements à adopter; élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication publique.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Assurer la continuité des négociations pour la mise en œuvre d'un système national d'alerte à la population en partenariat avec les autorités fédérales ».

OBJECTIF 2.3.3	Contribuer à l'amélioration de la gestion des risques sur l'ensemble du territoire en poursuivant la mise en œuvre du programme de prévention des principaux risques naturels		
INDICATEUR	Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités		
CIBLE 2008-2012	8 protocoles		
RÉSULTAT	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
	Cible atteinte	8 protocoles	1 protocole
COMMENTAIRE	Le résultat est applicable au PAGD 2011-2012 mais la cible a été atteinte au cours de 2010-2011.		
INDICATEUR	Taux d'engagement du budget prévu au programme		
CIBLE 2008-2012	100 %		
RÉSULTAT	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
	18 %	81 %	63 %
COMMENTAIRE	En raison des subventions qui n'ont pu être accordées à quelques mois de la fin d'exercice, le ministère n'a pu compléter des projets importants, notamment la mise en place de trois chaires de recherche.		

OBJECTIF 2.3.4	Améliorer la gestion des risques liés à l'intervention humaine en déterminant les activités ou les biens générateurs de risque de sinistres		
INDICATEUR	Nombre d'activités ou de biens générateurs de risque de sinistres déterminés		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Guide publié et rapport préliminaire déposé	Deux activités en cours	En cours
COMMENTAIRE	<p>Un <i>Guide de pratiques préventives</i> concernant les risques d'intoxication au monoxyde de carbone lors des travaux de sautage a été publié en mars 2012.</p> <p>Le MSP a coordonné un comité interministériel d'experts sur les risques industriels liés à l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Un rapport préliminaire du comité a été complété en janvier 2012.</p>		

OBJECTIF 2.3.5 Délivrer l'attestation de conformité pour l'ensemble des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

INDICATEUR Taux de schémas de couverture de risques en sécurité incendie attestés

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
87 %	74 %	56 %

COMMENTAIRE

Au 31 mars 2012, 90 schémas avaient été déposés et attestés et 5 étaient en processus d'attestation sur un total de 103 schémas.

Au cours d'avril et de juin 2012, 4 autorités régionales devraient être en mesure de soumettre leur schéma, ce qui portera à 99 le nombre de schémas attestés, une fois le processus complété.

OBJECTIF 2.3.6 Renforcer les systèmes sous la responsabilité de partenaires privés dont la défaillance peut avoir des conséquences importantes sur la population en atteignant 50% de ceux-ci

INDICATEUR Taux de partenaires privés atteints

CIBLE 2008-2012 50 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
0 % (volet privé non débuté)	0 %	0 %

COMMENTAIRE

Actuellement, seuls les ministères et organismes (MO) du gouvernement du Québec participent à la démarche de résilience. Les MO fédéraux et les propriétaires ou exploitants privés de systèmes essentiels seront appelés à se joindre aux travaux en temps opportun et selon les modalités à convenir.

INDICATEUR Nombre de systèmes critiques renforcés

CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

COMMENTAIRE

Un rapport final dressant un portrait des systèmes essentiels concernés par les neuf tables sectorielles est présentement en révision et son dépôt à l'OSCQ est prévu en 2012.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD 2011-2012 Favoriser la mise en place de corps de police régionaux autochtones

INDICATEUR Nombre de corps de police régionaux autochtones formés

ACTIONS Évaluer le degré de faisabilité de la formation de corps de police régionaux autochtones
Former des corps de police régionaux autochtonesRÉSULTAT Le corps de police Eeyou-Eenou (police régionale crie) a entrepris ses activités le 1^{er} avril 2011.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Poursuivre le processus d'attestation des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ».

ENJEU 3

Une organisation respectueuse des personnes et novatrice

2.3.3 ORIENTATION 3

OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

AXE D'INTERVENTION 3.1 : LA PRESTATION DE SERVICES

OBJECTIF 3.1.1

Accroître la desserte des services d'urgence en milieu isolé (désincarcération, recherche et sauvetage)

INDICATEUR

Taux de desserte des services d'urgence en milieu isolé

CIBLE 2008-2012

↑ 10 %¹RÉSULTAT
CUMULATIF

2011-2012

2010-2011

2009-2010

2 ententes signées

2 ententes signées

Non mesuré

COMMENTAIRE

Des négociations sont en cours avec la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré pour améliorer la couverture dans la réserve faunique des Laurentides.

OBJECTIF 3.1.2

Créer des dossiers d'enquêtes sur les causes et circonstances de sinistres majeurs pour lesquels des ressources de l'OSCQ ou des organisations régionales de la sécurité civile auront été déployées en tout ou en partie

INDICATEUR

Taux de dossiers d'enquêtes créés

CIBLE 2008-2012

100 %

RÉSULTAT
CUMULATIF

2011-2012

2010-2011

2009-2010

Non mesuré

Non mesuré

Non mesuré

COMMENTAIRE

Le projet de structuration d'une direction des enquêtes n'a pas été réalisé au sein de la DGSCSI. Ce projet a été abandonné. Une autre solution a été apportée pour permettre d'énoncer des hypothèses valables sur les causes et circonstances de sinistres majeurs.

OBJECTIF 3.1.4

Implanter la prestation électronique de services dans l'administration des programmes d'aide financière, tout en maintenant un taux de satisfaction supérieur à 90 %

INDICATEUR

Taux de satisfaction de la clientèle concernée par les programmes d'aide financière

CIBLE 2008-2012

≥ 90 %

RÉSULTAT
CUMULATIF2011-2012²

2010-2011

2009-2010

Non mesuré

Non mesuré

Non mesuré

COMMENTAIRE

Le système est prêt. La mise en place de la prestation électronique de services est prévue d'ici à décembre 2012.

¹ Le point de départ, essentiel pour la mesure, n'a pu être établi. Nous ne pouvons rendre compte que de l'évolution de la situation.² Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Élaborer les modules nécessaires à l'aide financière aux sinistrés ».

OBJECTIF 3.1.5

Assurer un meilleur suivi du dossier d'une personne contrevenante en implantant un système intégré de gestion des dossiers correctionnels, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec

INDICATEUR

Date d'implantation d'un système intégré de gestion des dossiers correctionnels

CIBLE 2008-2012

Mars 2011

RÉSULTAT

2011-2012¹

2010-2011

2009-2010

Travaux en cours

Travaux en cours

Travaux en cours

COMMENTAIRE

Le 1^{er} mars 2012, la présidente du Conseil du trésor a annoncé la suspension de SIJ (Système intégré d'information de justice) dans sa forme actuelle. Depuis, le MSP a repris en charge la gouvernance et la réalisation des travaux d'adaptation du système Sentinelle, qui vise une gestion intégrée des dossiers des services correctionnels.

Le ministère poursuivra les travaux, en s'appuyant sur les actifs informationnels acquis et dans le respect des étapes et des mesures prévues à la politique-cadre et à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

L'intégration de l'information en matière de justice entre les différents partenaires demeure un objectif stratégique prioritaire pour le ministère.

OBJECTIF 3.1.6

Adapter et moderniser les infrastructures carcérales par la réalisation des travaux prévus au Plan d'immobilisation des infrastructures carcérales pour la période 2008-2012

INDICATEUR

Taux de réalisation des travaux

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012²

2010-2011

2009-2010

100 % des actions prévues en 2011-2012

99 % des actions prévues en 2010-2011

99 % des actions prévues en 2009-2010

COMMENTAIRE

Le dépôt des dossiers d'affaires finaux a été effectué aux dates suivantes :

■ Roberval : le 30 novembre 2011

■ Sept-Îles : le 15 février 2012

■ Amos : le 30 mars 2012

L'entente de partenariat accompagnée d'annexes concernant le nouvel établissement de détention de Sorel-Tracy a été déposée le 21 septembre 2011. Conséquemment, 100 % des actions prévues en 2011-2012 ont été réalisées.

INDICATEUR

Ratio de surpopulation carcérale

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012

2010-2011

2009-2010

1,11

1,08

1,11

COMMENTAIRE

Après avoir connu deux baisses consécutives, le ratio de 2011-2012 est comparable à celui de 2009-2010. Le ratio de 2011-2012 est de trois centièmes (0,03) supérieur à celui de 2010-2011 mais demeure en dessous de 0,06 du seuil de 2008-2009.

¹ Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Poursuivre le développement du Système intégré d'information de justice – volet gestion des dossiers correctionnels ».

² Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Construire et rénover les infrastructures (établissements de détention et postes de police) conformément au Plan québécois des infrastructures ».

OBJECTIF 3.1.8 Gérer de façon efficace et efficiente les risques organisationnels et les contrôles afférents en réalisant les mesures énumérées dans les plans d'action relatifs à la gestion intégrée des risques

INDICATEUR Taux de réalisation des plans d'action
CIBLE 2008-2012 80 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
67 %	56 %	47 %

COMMENTAIRE

Un répertoire comportant 10 risques organisationnels (ou enjeux) a été approuvé par le comité de gestion du BSM le 27 mars 2007. Par la suite, ce répertoire a été transmis à chaque direction générale pour que chacune s'approprie les contrôles énumérés, établisse, s'il y a lieu, de nouveaux contrôles et produise pour ceux sous sa responsabilité un plan d'action.

Le taux de réalisation des plans d'action obtenu lors du 4^e suivi (2011-2012) se situe à 67 %. L'information transmise par les directions générales relativement à l'état d'avancement de chacun des plans d'action a été analysée et intégrée au répertoire des risques du ministère. Un bilan de la gestion intégrée des risques 2007-2011 a été réalisé et transmis au comité de gestion du BSM en janvier 2012.

OBJECTIF 3.1.9 Renforcer la coordination des équipes d'intervention d'urgence en établissement de détention et les méthodes d'intervention en milieu ouvert, d'ici mars 2012

INDICATEUR Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les équipes d'intervention en établissement de détention
CIBLE 2008-2012 Non précisée

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation de 21 moniteurs d'équipe correctionnelle d'intervention d'urgence (ECIU) pour un total de 32 moniteurs sur une possibilité de 38 (84 %) 169 membres ECIU formés sur 240 (70 %)	Formation de 8 moniteurs locaux Formation accréditée par la Direction de la sécurité 120 personnes formées sur 289 (42 %)	Formation de l'instructeur provincial et de 3 moniteurs locaux par le Service correctionnel du Canada

COMMENTAIRE

Pour chaque établissement de détention, au moins un moniteur est formé. Des équipes ECIU ont été constituées au sein de 12 établissements de détention sur 17 (71 %), soit Baie-Comeau, Chicoutimi, Hull, Montréal, New Carlisle, Percé, Québec, Rivière-des-Prairies, Roberval, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières.

La difficulté de recruter des moniteurs et un problème d'approvisionnement en équipements de protection individuelle ont eu une incidence sur les résultats.

Les formations des membres ECIU et des moniteurs se poursuivront au cours de l'année financière 2012-2013 pour finaliser la consolidation des ECIU.

INDICATEUR	Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les méthodes d'intervention en milieu ouvert		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	152 personnes formées (472/472 ou 100 % du personnel)	223 personnes formées (320/472 ou 68 % du personnel)	97 personnes formées (97/472 ou 21 % du personnel)
COMMENTAIRE	<p>Les services correctionnels du MSP ont choisi de donner la formation OMÉGA au personnel travaillant dans une direction des services professionnels correctionnels (DSPC). Cette formation porte sur les interventions en situation de risque d'agression. La formation du personnel des DSPC a été complétée au cours de l'exercice financier 2011-2012.</p> <p>Au total, 12 groupes ont reçu la formation OMÉGA.</p>		

OBJECTIF 3.1.10	Assurer le maintien des services essentiels au ministère en cas de sinistre ou de défaillance des systèmes		
INDICATEUR	Date d'adoption du plan intégré de continuité des services essentiels		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	<p>Au 31 mars 2012, les actions suivantes ont été complétées :</p> <p>Duplication des services du courrier électronique;</p> <p>Duplication des serveurs de téléphonie mobile;</p> <p>Duplication des services de télécommunication informatique.</p>	<p>Au 31 mars 2011, les actions suivantes ont été complétées :</p> <p>Mise en place des serveurs redondants au site de relève de Montréal;</p> <p>Duplication des services de base du réseau (adressage, annuaire, etc.);</p> <p>Duplication des services de l'intranet et Internet au site redondant de Montréal.</p>	<p>Au 31 mars 2010, les actions suivantes ont été complétées :</p> <p>Inventorier les services essentiels;</p> <p>Repérer les risques;</p> <p>Évaluer les impacts d'une interruption.</p>
COMMENTAIRE	<p>Les travaux technologiques pour soutenir la continuité des services essentiels en cas de sinistre ou de défaillance des systèmes ont été achevés à 80 %.</p> <p>En 2012-2013, la Direction des technologies de l'information travaillera à assurer la relève des applications départementales et bureautiques.</p>		

**RÉSULTAT VISÉ SELON
LE PAGD 2011-2012**

Contribuer aux efforts visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

INDICATEUR

Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative

CIBLE

↓ 7 %

ACTIONS

Produire un suivi mensuel du Plan de réduction des dépenses

Fournir l'information de gestion nécessaire au suivi du plan de réduction des dépenses

RÉSULTAT

Pour assurer un retour à l'équilibre des finances publiques, le Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses prévoyait, pour 2011-2012, une réduction de 7 % des dépenses de nature administratives, par rapport à 2009-2010. Depuis la mise en oeuvre de ce plan, le budget du ministère a connu une diminution de 7,1 M\$. Les résultats atteints au 31 mars 2012 vont au-delà de la cible établie. L'adhésion de tout le personnel aux objectifs de réduction des dépenses, son engagement en ce sens et la gestion rigoureuse des ressources ont permis l'atteinte de ces résultats.

Le plan du ministère mise sur des mesures telles que :

- La limitation des déplacements par l'usage de visioconférences;
- La limitation des formations à celles incontournables;
- La diminution des fournitures de bureau en maximisant l'utilisation de la technologie;
- La réduction des dépenses promotionnelles;
- L'optimisation de l'utilisation des véhicules;
- Des réorganisations administratives.

AXE D'INTERVENTION 3.2 : LE PERSONNEL

OBJECTIF 3.2.1	Accroître l'indice global de satisfaction du personnel au regard du climat organisationnel en mettant en place des conditions favorisant le mieux-être du personnel et la réalisation de la mission		
INDICATEUR	Indice de satisfaction du personnel		
CIBLE 2008-2012	↑ 3 %		
RÉSULTAT CUMULATIF	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	<p>Une troisième mesure prise à l'automne 2011 indique que l'indice global de satisfaction du personnel est de 71 %, ce qui représente une amélioration de 3 % par rapport à octobre 2009. La cible prévue dans le plan stratégique du ministère, soit l'augmentation de l'indice de 3 %, est donc atteinte. Pour le même bassin de répondants qu'en 2007 (les agents des services correctionnels n'étaient pas visés par le sondage en 2007), le taux global de satisfaction est de 76 %, comparativement à 71 %, ce qui constitue une amélioration de 5 % depuis 2007.</p> <p>Voir le tableau « Indice de satisfaction du personnel » à la section 4.8.</p>	<p>Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2010-2011.</p>	<p>Une seconde mesure prise en octobre 2009 indique que l'indice global de satisfaction du personnel est de 68 %. Pour le même bassin de répondants qu'en 2007 (les agents des services correctionnels ne participaient pas au sondage), le taux global de satisfaction est de 73 %, comparativement à 71 % en 2007, soit une amélioration de 2 %.</p>
COMMENTAIRE	<p>Un nouveau plan d'action visant l'amélioration du climat et de la santé au travail a été élaboré et est en voie d'approbation. Les moyens proposés dans le plan d'action s'appuient sur les éléments qui ont constitué des forces : des rencontres du sous-ministre se sont poursuivies au sein des unités administratives, la communication institutionnelle, la formation des gestionnaires, la mise en place de mécanismes de concertation avec le personnel, les interventions de consolidation d'équipe et de prévention de conflits, et la diffusion d'outils aux gestionnaires.</p>		

OBJECTIF 3.2.2	Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en favorisant le développement professionnel et la progression de carrière du personnel en place		
INDICATEUR	Dates de mise à jour de la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	27 avril 2011	Activité reportée	19 janvier 2010

COMMENTAIRE

Pour disposer d'une relève de gestion des cadres supérieurs aux services correctionnels, un programme a été mis en place pour les emplois de cadre de niveau 3 et 2. Au total, 25 personnes ont soumis leur candidature et 8 personnes ont été retenues.

Pour les autres classes d'emplois, le contexte de gel d'embauche au cours de l'année financière n'a pas été propice à une démarche de planification de main-d'œuvre.

Pour répondre à nos besoins additionnels de personnel en matière de sécurité, des concours ont été tenus dans les classes d'emplois de constables spéciaux et de gardiens.

INDICATEUR

Nombre d'activités réalisées en vue d'accroître l'attraction de la main-d'œuvre dans les secteurs les plus névralgiques

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012	2010-2011	2009-2010
4 types d'activités	3 types d'activités	3 types activités

COMMENTAIRE

Au cours de l'année, le ministère a participé à différentes activités pour promouvoir certaines classes d'emplois plus névralgiques, soit les techniciens et analystes en informatique, les agents des services correctionnels et les techniciens aux opérations en sécurité civile. Il a donc participé à la journée de l'emploi en technologies de l'information, au programme Ambassadeurs, à une rencontre des employeurs au collège François-Xavier-Garneau et à une activité visant à promouvoir l'emploi de techniciens aux opérations en sécurité civile.

INDICATEUR

Nombre de postulants

CIBLE 2008-2012

Non précisée

RÉSULTAT

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pour l'emploi d'agent des services correctionnels (ASC), 578 personnes ont été déclarées aptes en 2011-2012.	Pour l'emploi d'ASC, 1 037 personnes ont été déclarées aptes en 2010-2011.	Pour l'emploi d'ASC, 1 670 personnes ont été déclarées aptes, soit 829 de plus qu'en 2008-2009.

COMMENTAIRE

Le nombre de personnes déclarées aptes a été suffisant pour répondre aux besoins en dotation.

OBJECTIF 3.2.3

Contribuer à l'adhésion du personnel du ministère au concept et aux principes de développement durable

INDICATEUR

Taux des employés atteints par des activités de sensibilisation¹ à la démarche de développement durable

CIBLE 2008-2012

80 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2011-2012 ²	2010-2011	2009-2010
Cible atteinte : 90 %	Résultat mesuré par l'ISQ (Institut de la statistique du Québec)	Non mesuré

1. Les activités de sensibilisation à la démarche de développement durable réalisées en 2011-2012 sont décrites à la rubrique 4.4 « Le développement durable et les changements climatiques ».

2. Résultat applicable au PAGD 2011-2012 « Sensibiliser le personnel à la démarche de développement durable ».

AXE D'INTERVENTION 3.3 : L'INNOVATION PAR LA CONNAISSANCE

OBJECTIF 3.3.1	Soutenir les décisions, les actions et les interventions par une meilleure connaissance de l'environnement organisationnel en se dotant d'un outil de mesure du sentiment de sécurité et en appliquant notamment un cadre de référence en évaluation de programmes		
INDICATEUR	Date d'approbation du cadre de référence		
CIBLE 2008-2012	Non précisée		
RÉSULTAT	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Dossier suspendu	Dossier suspendu	Détermination de critères d'évaluation de programmes
COMMENTAIRE	Le nombre limité de ressources consacrées à l'évaluation de programmes n'a pas permis l'élaboration d'un cadre de référence.		

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD 2011-2012	Mettre en œuvre le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence
INDICATEUR	Date de mise en oeuvre
ACTION	Rédiger un guide sur le processus d'inspection à l'attention des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels.
RÉSULTAT	Une première version du Guide sur le processus d'inspection des centres d'urgence 9-1-1 et de vérification de certains centres secondaires d'appels d'urgence a été déposée en décembre 2011 à l'attention des intervenants des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels.
COMMENTAIRE	Au 31 mars 2012, un centre d'urgence 9-1-1 était certifié, soit le Centre d'appels d'urgence de Ville d'Alma. Date de certification : 14 février 2012. Un total de 35 centres d'appels d'urgence sont visés par le processus de certification.

2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La *Déclaration de services aux citoyens* traduit l'engagement du ministre à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le MSP travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.3.1	L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> s'énoncent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ■ Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi; ■ Assurer l'accessibilité à notre site Web 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement; ■ Optimiser la prestation électronique de services;
-------	---

- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. En dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Le Centre de renseignements généraux a répondu à 9 301 appels téléphoniques, dont 99,97 % l'ont été dans un délai de moins de 30 secondes.

Le ministère ne détient aucun système d'information permettant de vérifier l'atteinte des engagements en matière de délai de réponse pour les messages laissés par des citoyens dans la boîte vocale du Centre de renseignements généraux.

Le site Web du MSP a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour ont été effectuées sur une base quotidienne.

Deux nouveaux services ont été mis en ligne en 2011-2012 :

1. Un carrousel a été intégré sur les pages d'accueil du site Web (page d'accueil principale et pages d'accueil des secteurs). Cet outil promotionnel permet un repérage plus efficace de l'information dans le site.
2. Un sondage en ligne a été mené auprès des citoyens dans le cadre de la démarche de planification stratégique 2012-2016.

Des services existants ont été améliorés en 2011-2012¹ :

- Le serveur Web a été optimisé pour augmenter la rapidité de réponse du site Web.
- Les formulaires en ligne ont été reprogrammés pour faire face aux nouvelles problématiques de la sécurité informatique.

Dix des quatorze mesures prévues au *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011-2012* ont été mises en place pour adapter les services aux besoins de cette clientèle.

2.3.2

L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de mesurer l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes reçues en 2011-2012 révèle que 5 d'entre elles concernaient la conduite du personnel du ministère.

¹ Services s'adressant uniquement aux clientèles visées par la *Déclaration de services aux citoyens*.

2.3.3

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demandes au centre de renseignements généraux

En 2011-2012, le centre de renseignements généraux a été joint par téléphone à 9 301 reprises¹, soit une baisse de 2,1 % par rapport à l'année 2010-2011. Près de 53 % des demandes ont été traitées lors de la prise d'appel alors que 47 % ont fait l'objet d'un transfert ou d'un transfert assisté. Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de rendre compte du traitement de ces demandes dans les délais prévus.

Demandes formulées par l'entremise du site Web du ministère

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée « Infocom » accessible^c sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. L'unité administrative responsable le reçoit également afin de donner une suite aux demandes de renseignements adressées par courrier électronique.

Réclamations d'aide financière lors de sinistre

Lorsqu'une réclamation d'aide financière est adressée directement à la Direction du rétablissement, à la suite d'un sinistre, un accusé de réception est transmis dans un délai de trois jours ouvrables. Pour l'année 2011-2012, 3 190 accusés de réception ont été transmis aux sinistrés.

Les premiers contacts sont pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables dans 91 % des cas. Le grand nombre de demandes reçues en 2011 de la part de sinistrés explique en bonne partie la baisse de 5 % par rapport à l'année dernière.

Toute demande écrite de renseignements adressée directement à la Direction du rétablissement reçoit un accusé de réception. En ce qui concerne les demandes téléphoniques, elles sont transmises aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour rappeler. Un rapport téléphonique est versé au dossier. Plus de 45 600 appels ont été reçus à la Direction du rétablissement. Cependant, pour toute autre demande de renseignements, la Direction du rétablissement ne possède pas de système de vérification.

¹ Ce nombre exclut les messages laissés dans la boîte vocale du centre de renseignements généraux en dehors des heures habituelles de travail.

2.3.4

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4.2 à l'intérieur de la revue de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

2.3.5

LES PLAINTES

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à propos des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. Nos engagements s'appliquent également aux demandes d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou un autre élément relatif à la mission du ministère. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

INDICATEUR

Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables

CIBLE 2011-2012

90 %

RÉSULTAT 2011-2012

70 %

INDICATEUR

Pourcentage des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables

CIBLE 2011-2012

80 %

RÉSULTAT 2011-2012

94 %

Plaintes du public

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a reçu 145 plaintes ou demandes d'intervention de citoyens, dont 126 ont été jugées recevables et ont été traitées par le responsable du traitement des plaintes. De ce nombre, deux étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2012. Une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 94 % des cas.

En ce qui concerne l'atteinte de l'engagement relatif à la transmission d'un accusé de réception, celui-ci a été transmis à l'intérieur d'un délai de 3 jours ouvrables dans 70 % des cas. Ce pourcentage augmente à 97 % pour les plaintes acheminées directement au BSM. Les délais sont généralement dus au temps nécessaire pour acheminer la plainte au responsable désigné lorsque celle-ci est adressée à une autre unité du ministère.

Les plaintes qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme sont acheminées à celui-ci. Il en va de même pour les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions avec le public, qui relèvent de la compétence exclusive du Commissaire à la déontologie policière.

2.3.6

LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
 - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;
 - élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées;
- Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

Évaluation des personnes confiées

Les personnes confiées aux services correctionnels ont bénéficié d'une évaluation et d'un plan d'intervention dans 92,5 % des cas dans les établissements de détention et dans 79,3 % des cas pour celles suivies dans la communauté, une amélioration par rapport à 2010-2011, les pourcentages étant alors respectivement de 84,2 % et de 76,4 %.

Plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention est élaboré de façon systématique et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques liées à la délinquance. Aux services correctionnels du Québec, les prévenus de plus de 21 jours et les personnes condamnées bénéficient d'un plan d'intervention.

Programmes de réinsertion sociale

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. Ces programmes se poursuivent ou se modifient en fonction des besoins des personnes incarcérées et des capacités des partenaires, en conformité avec le *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 - La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*, dont la deuxième année est en cours.

Les résultats de la première année d'implantation révèlent que près de la moitié des mesures ont été réalisées.

Tous les établissements de détention offrent le programme Parcours qui vise la responsabilisation et la conscientisation de la personne contrevenante vis-à-vis de ses comportements délinquants.

Des travaux se sont poursuivis pour bonifier la prochaine collecte de données et ainsi mettre à jour l'information contenue dans l'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes dans les établissements de détention.

2.3.7

LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Représentations écrites de la victime* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent^D sur le site Web du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables; en dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

TABLEAU 1 – INFORMATION AUX VICTIMES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	829	852	589	505
Communications téléphoniques concernant le soutien aux victimes	412	416	472 ¹	742

PARTIE 3

L'utilisation des ressources

3.1

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES²

3.1.1

LES RESSOURCES FINANCIÈRES³

Les dépenses totales pour 2011-2012 se sont élevées à 1 504,1 M\$, ce qui représente une hausse de 105,2 M\$ par rapport à 2010-2011 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

La hausse des dépenses de 45,4 M\$ du ministère s'explique principalement par les dépenses liées aux sinistres majeurs, l'augmentation de l'effectif et le renouvellement de la convention collective des agents des services correctionnels.

En ce qui concerne la SQ et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 59,8 M\$ résulte principalement de l'augmentation de la rémunération globale due aux augmentations salariales découlant de l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec pour le renouvellement du contrat de travail des policiers.

¹ Après vérification, nous aurions dû inscrire 472 au lieu de 452 dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

² Revoir au besoin la note 1 de l'«Avis au lecteur».

³ Les données financières 2011-2012 correspondent à des résultats préliminaires (avant la parution des comptes publics).

TABLEAU 2 – BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2011-2012 ET 2010-2011

Programmes	2010-2011	2011-2012	
	Dépenses réelles	Budget de dépenses ^{1,2} (en milliers de dollars)	Dépenses réelles
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	59 029,3 ³	57 353,5 ³	57 353,3 ³
Services correctionnels	278 250,4 ⁴	293 079,4 ⁴	293 079,3 ⁴
Expertises judiciaires	6 347,7 ⁴	7 360,3 ⁴	7 360,2 ⁴
Affaires policières et sécurité-protection	54 862,4 ⁴	56 512,6 ⁴	56 512,5 ⁴
Sécurité civile et sécurité incendie	37 855,7 ⁴	66 272,2 ⁴	66 272,0 ⁴
Éléments de gestion centrale	121 302,7 ^{3,4}	123 326,2 ^{3,4}	122 462,1 ^{3,4}
Sous-total - Ministère	557 648,2	603 904,2	603 039,4
2. Sûreté du Québec	841 309,0⁵	914 140,4⁵	901 081,8⁵
Total des programmes	1 398 957,2	1 518 044,6	1 504 121,2

¹ Comprend le recours au Fonds de suppléance, son remboursement et les modifications budgétaires de 2011-2012.

² Exclut les budgets d'investissement.

³ Pour être conforme aux comptes publics, ce montant inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.

⁴ Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.

⁵ Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 5,5 M\$ liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2011-2012 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES

	(en millions de dollars)				(%)
	Ministère	SQ ¹	FSP ²	Total	
Rémunération	311,9	254,4	422,6	988,9	65,8
Fonctionnement	178,2	114,9	109,2	402,3	26,7
Transfert	112,9	0,0	0,0	112,9	7,5
Total	603,0	369,3	531,8	1 504,1	100,0

¹ Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

² Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 250,8 M\$, par divers revenus totalisant 12,3 M\$ et par des crédits budgétaires de 268,7 M\$.

Le tableau 4 répartit les dépenses 2011-2012 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 « Éléments de gestion centrale » et une portion de celles du programme 01.01 « Direction et services de soutien à la gestion » sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie de (B) et de (C) est attribuable aux organismes.

TABLEAU 4 – RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2011-2012 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

PR-EL	Directions générales	Secteurs d'activité avant répartition (A)	Éléments de gestion centrale (B)	Direction et services de soutien à la gestion (C)	Secteurs d'activité après répartition (A+B+C)	$\frac{(A+B+C)}{\text{TOTAL (A+B+C)}}$
		(en milliers de dollars)				(%)
01	Sécurité, prévention et gestion interne					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	57 353,3	4 561,9	-21 667,6	40 247,6	2,7
01.02	Services correctionnels	293 079,3	99 445,4	17 117,6	409 642,3	27,2
01.03	Expertises judiciaires	7 360,2	4 898,9	581,9	12 841,0	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	56 512,5	5 530,6	1 774,4	63 817,5	4,2
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	66 272,0	4 992,0	1 234,4	72 498,4	4,8
01.06	Éléments de gestion centrale	122 462,1	-122 462,1		0,0	
	Sous-Total – Ministère	603 039,4	-3 033,3	-959,3	599 046,8	39,8
	Portion payée centralement attribuée aux organismes		3 033,3	959,3	3 992,6	0,3
02	Sûreté du Québec	901 081,8	S/O	S/O	901 081,8	59,9
	Total des dépenses	1 504 121,2	0,0	0,0	1 504 121,2	100,0

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 42,1 M\$ en 2011-2012, prévoyant 14,9 M\$¹ pour la SQ, 20,7 M\$¹ pour le FSP et 6,5 M\$ pour le MSP.

Les investissements réels en 2011-2012 totalisaient 34,1 M\$, soit 13,1 M\$ pour la SQ, 14,5 M\$ pour le FSP et 6,5 M\$ pour le MSP.

TABLEAU 5 – INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2011-2012 ET 2010-2011

	2010-2011	2011-2012	
	Réels	Budgetés	Réels
		(en millions de dollars)	
Investissements	25,0	42,1	34,1

LES REVENUS

Le MSP comptabilise les revenus provenant notamment des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2011-2012, les revenus totalisent 37,3 M\$, comparativement à 23,7 M\$ en 2010-2011 pour les éléments correspondants. L'écart de 13,6 M\$ s'explique en bonne partie par la source de revenu (Aide financière – Catastrophes - Transferts fédéraux). Le tableau 6 fait état des sources de revenus pour 2011-2012.

TABLEAU 6 – LES REVENUS²

Sources de revenus	(en millions de dollars)
Aide financière - Catastrophes - Transferts fédéraux	17,6
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	4,0
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	12,3
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	2,5
Divers	0,9
Total des revenus réels	37,3

¹ Comprend les modifications budgétaires 2011-2012.

² Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée.

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la SQ aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2011-2012 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ (250,8 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,8 M\$), de sources diverses (8,5 M\$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (268,7 M\$).

TABLEAU 7 – FONDS DES SERVICES DE POLICE

	2010-2011	2011-2012	
	Réel (millions \$)	Prévu (millions \$)	Réel (millions \$)
Revenus	498,4	531,8	531,8
Dépenses	498,4	531,8	531,8

Le coût de revient

Comme mentionné dans le rapport annuel 2010-2011, le ministère a poursuivi ses travaux relatifs à l'établissement du coût de revient.

Ainsi, le mode de répartition entre les directions générales et les organismes (DGO) des dépenses comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (ex. : les contributions d'employeurs et les loyers) a été analysé. Ce travail a conduit à une révision du mode de répartition de ces dépenses qui tient compte de facteurs liés à la nature de la dépense.

Par ailleurs, la répartition des dépenses du BSM et des services à la gestion a aussi été analysée. Un mode de répartition entre les DGO a été retenu.

L'application de ces changements a permis d'attribuer à chaque DGO une portion des coûts centraux.

3.1.2 LES RESSOURCES HUMAINES Les ETC *

Pour l'exercice 2011-2012, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 11 817 équivalents à temps complet (ETC), y compris la SQ et ses affectations au FSP.

* Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés à temps partiel.

L'augmentation observée dans le secteur des services correctionnels est attribuable à différents facteurs liés à la sécurité qui ont nécessité l'ajout d'ETC (décisions CSST, nouvelles configurations d'espaces sécurisés, etc.). En ce qui concerne les affaires policières, l'augmentation est attribuable aux ETC supplémentaires pour renforcer la sécurité dans les palais de justice et le gardiennage.

TABLEAU 8 – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2011-2012 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2010-2011	2011-2012	Variation
	Autorisé ¹	Autorisé ²	(%)
Programmes			
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	281	275	-2,1
Services correctionnels	3 296	3 441	4,4
Expertises judiciaires	125	122	-2,4
Affaires policières et sécurité-protection	364	436	19,8
Sécurité civile et sécurité incendie	184	179	-2,7
Éléments de gestion centrale	0 ³	0 ³	
Sous-total - Ministère	4 250	4 453	4,8
2. Sûreté du Québec	7 263⁴	7 364⁴	1,4
Total	11 513	11 817	2,6

¹ Référence : Rapport annuel de gestion 2010-2011.

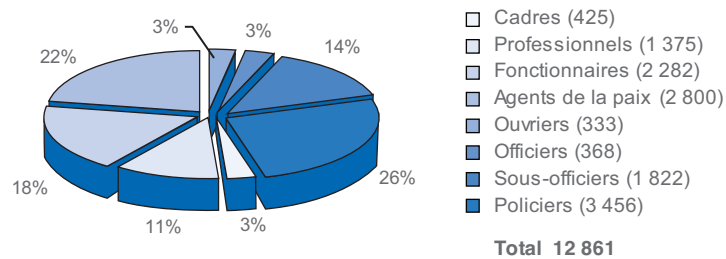
² Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2012.

³ Les effectifs ont été répartis dans les directions générales du ministère.

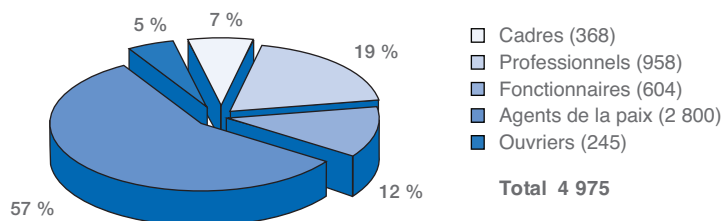
⁴ Inclut l'effectif qui participe aux activités du FSP, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la Loi sur les armes à feu et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

Au 31 mars 2012, le ministère compte 12 861 employés (y compris ceux de la SQ).

GRAPHIQUE 1 – RÉPARTITION DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (Y COMPRIS LA SQ)

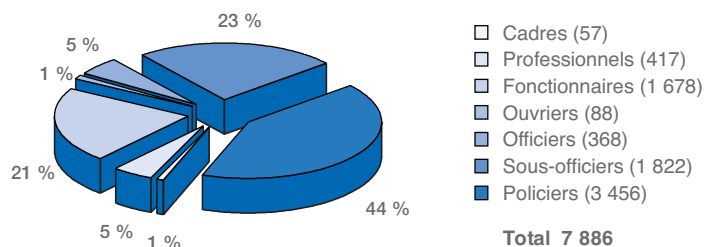


GRAPHIQUE 2 – TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)¹



1

GRAPHIQUE 3 – TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA SQ



La contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

La contribution du MSP au contrôle de l'effectif est la suivante :

- L'autorisation du sous-ministre est exigée avant de pourvoir un poste vacant à l'exception des postes d'agents des services correctionnels qui sont autorisés par la sous-ministre associée. La décision tient compte des crédits disponibles et de l'impact que pourrait avoir la dotation de l'emploi sur la consommation d'ETC.
- La politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux est appliquée pour la majorité des postes de nature administrative.

Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 2 % de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2011, ce qui représente 5 580,2 k\$. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 3,9 jours¹ par employé.

La santé du personnel

Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel. En effet, en 2011, des travaux pour mettre en œuvre le Plan d'action en santé, sécurité et bien-être au travail à la DGSC se sont poursuivis. La stratégie d'implantation a également été modulée et des rencontres des comités de gestion des régions sont prévues pour sensibiliser les gestionnaires à l'importance de concrétiser le plan d'action dans leurs unités respectives. Des travaux se sont également poursuivis pour répondre aux besoins spécifiques de certains comités de santé et de sécurité et leur permettre d'améliorer leurs actions en prévention dans leur milieu de travail. Plusieurs interventions en prévention ont également été réalisées, à la demande du ministère, notamment des évaluations ergonomiques de postes de travail et des ateliers de sensibilisation à la problématique de santé mentale offerts aux agents des services correctionnels. De plus, le vaccin contre la grippe a de nouveau été offert au personnel du ministère. Un nouveau Programme de réintégration au travail a été élaboré et a été approuvé par les autorités du ministère. Ce programme s'inscrit dans les mesures de prévention respectant l'engagement du ministère de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisation et le milieu de travail garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et psychologique de son personnel. Des formations ont débuté pour sensibiliser les gestionnaires aux bonnes pratiques de gestion en matière de retour au travail. De plus, des formations en assurance traitement ont été offertes aux répondants en invalidité pour maximiser le suivi de l'absence et assurer un traitement rigoureux et équitable.

La sécurité au travail

TABLEAU 9 – DONNÉES RELATIVES AUX LÉSIONS PROFESSIONNELLES¹

	2008	2009	2010	2011
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	228	173	182	201
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	6 490	4 300	3 936	4 212
Nombre de jours en affectation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	5 304	4 526	4 202	4 714

¹ Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre total d'employés au 31 mars 2012.

² Les données fournies sont celles de l'année civile.

Commentaires :

Les données du tableau précédent indiquent que le nombre de lésions professionnelles en 2011 a augmenté de 10,4 % par rapport à l'année 2010. Par contre, on constate une légère baisse de 0,7 jours de la durée moyenne des absences, celle-ci se situant à 21 jours perdus par lésion en 2011 alors qu'elle était de 21,6 jours en 2010. On remarque une hausse du nombre de jours en assignation temporaire de 12,2 % pour l'année 2011 par rapport à 2010. Ces données nous portent à croire que même si le nombre de réclamations a augmenté, la durée de la période d'invalidité liée aux lésions professionnelles reste stable et que les efforts pour affecter les travailleurs se poursuivent.

Le renouvellement de l'effectif

Cette année, le ministère a été en mesure de renouveler son effectif sans éprouver de problèmes particuliers. Certaines activités d'attraction pour des emplois ou des régions plus névralgiques ont été réalisées, notamment la promotion des emplois à la radio, ou encore, la présentation d'une fonction particulière à l'aide d'une vidéo.

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2011-2012 s'élève à 128 personnes.

Également, un programme de formation sera offert à des candidats susceptibles d'occuper les emplois d'encadrement qui deviendront vacants dans le secteur correctionnel. Ce programme permettra à huit postulants de développer leurs compétences afin d'être aptes à occuper des emplois d'encadrement de haut niveau.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'accès à l'égalité, le ministère a dépassé la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles. Au cours des prochaines années, il poursuivra ses efforts pour maintenir l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, les jeunes de moins de 35 ans représentent toujours une proportion importante de l'effectif du ministère, soit 25 %.

Enfin, le ministère mise de plus en plus sur l'embauche d'étudiants et de stagiaires en période scolaire afin, notamment, de pouvoir les fidéliser à l'organisation et de pourvoir éventuellement à ses besoins habituels de main-d'œuvre.

3.1.3**LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES****Les technologies de l'information**

Les technologies de l'information ont essentiellement pour rôle de soutenir l'ensemble des activités associées à la mission du ministère, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de la dernière année, les principales activités réalisées dans ces domaines ont touché les infrastructures technologiques, les systèmes d'information et la sécurité de l'information.

Infrastructure technologique

Le MSP a implanté un nouveau système centralisé de prise de copies de sécurité. Celui-ci élimine les prises de copies locales dans les sites régionaux, ce qui évite les erreurs de manipulation et en facilite la gestion.

De nouvelles fonctionnalités de visioconférence en haute définition ont été installées sur le réseau. En plus d'améliorer la qualité des communications, ces fonctionnalités permettent des économies de frais de déplacement, d'interurbain et de lignes téléphoniques analogiques.

Le ministère a maintenu les services d'un système de géolocalisation auprès des centres d'appels d'urgence 9-1-1. De plus, le prototype d'une application qui permettra au citoyen d'avoir accès rapidement et facilement à de l'information critique lors de sinistres, tels les inondations et les feux de forêts a été mis à l'essai. Ce projet qui porte le nom de Vigilance a fait l'objet d'une annonce gouvernementale, le 22 juin 2011.

Enfin, le ministère a installé tous les équipements nécessaires pour permettre à l'UPAC de profiter d'un service réseau moderne et efficace. Les services offerts touchent la téléphonie IP, le courrier électronique et le partage de fichiers et d'applications.

Systemes d'information

La Direction des technologies de l'information (DTI) a entrepris la refonte du système de délivrance des permis d'alcool de la RACJ par la réalisation d'une architecture fonctionnelle. Un dossier d'affaires est en cours de préparation et les travaux de réalisation devraient débuter en 2012-2013.

La modélisation des processus de travail a été complétée en vue de réaliser la refonte des systèmes informatiques du Commissaire à la déontologie policière et du Comité à la déontologie policière. Ces travaux, qui se sont faits dans une optique d'optimisation de ces processus de travail, permettront de mieux aligner les technologies de l'information sur les besoins d'affaires de ces deux organismes.

À la suite de l'optimisation des processus opérationnels du BC, l'élaboration du système GECCO (gestion de cas de coroners) est amorcé et se poursuivra durant la prochaine année.

Les travaux de réalisation du système d'aide financière aux sinistrés se sont poursuivis. Le système est prêt. Grâce à ce nouvel outil, la gestion des données sera centralisée et appuyée sur une technologie moderne.

La première phase de mise en place d'un système de gestion électronique des documents au LSJML est terminée. Cette première étape du projet couvre les documents d'expertise légale concernant le département de biologie. La réalisation de la deuxième phase du projet, prévue pour la prochaine année financière, permettra une gestion efficace des documents des autres unités du LSJML.

La création de l'UPAC a nécessité le développement d'un site Web pour informer le public et accroître la visibilité de cet organisme. Des outils et des mécanismes ont également été mis en place pour permettre à cette unité de traiter les informations utiles à ses activités.

Afin de soutenir les demandes grandissantes en statistiques et les besoins en analyse des données, le MSP a mis en place un outil dit « d'intelligence d'affaires ». Durant la prochaine année, un projet pilote sera mené pour traiter les données emmagasinées dans un des systèmes existants. La généralisation aux autres systèmes pourra alors être envisagée sur la base des résultats issus du projet pilote.

Sécurité de l'information

En 2011-2012, la mise en œuvre de diverses mesures de renforcement et de consolidation touchant la protection des actifs informationnels a été amorcée. Des actions prioritaires ont été ciblées après une évaluation des principaux risques et menaces entourant nos infrastructures informatiques. Plus particulièrement, la DTI a revu l'architecture de sécurité de son périmètre réseau pour mieux contrer les nouvelles attaques informatiques tout en réalisant des économies substantielles sur le coût de ses activités. La mise en service d'un nouveau coupe-feu de périmètre, d'un système antipourriel et d'un nouveau système de filtrage Web fait partie des améliorations apportées aux infrastructures du ministère. Conformément aux orientations déjà prises, d'autres actions seront réalisées en 2012-2013.

La DTI a également resserré les mesures de protection physique de son siège social en mettant à niveau son système de contrôle d'accès et son système de surveillance par caméras. Des nouvelles politiques et directives ont été adoptées par les autorités du ministère pour encadrer leur utilisation. Des vérifications de sécurité additionnelles ont été mises en place.

3.2 LES COMMUNICATIONS

Rôle-conseil auprès des autorités et des directions générales

La DCOM joue un rôle-conseil auprès des autorités du ministère en matière de communications externes et internes. À cet égard, elle recommande des stratégies de communication qui permettent de véhiculer l'image de marque du ministère. De plus, elle informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère. Elle publie également une multitude de documents statistiques et d'information pour ses clientèles et ses partenaires.

Elle offre aussi des services-conseils aux directions générales afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de communication. Elle produit notamment des plans de communication en tenant compte des priorités des directions générales et coordonne l'organisation d'événements thématiques (Mérite de la sécurité civile, Semaine de la prévention des incendies, Semaine de la prévention de la criminalité, Semaine de la police, Prix du ministre, etc.) auxquels participent le ministre et ses partenaires (municipalités, corps policiers ou autres entités).

Relations publiques et médias

La DCOM coordonne l'ensemble des relations publiques et des relations avec la presse. Ainsi, en 2011-2012, elle a répondu à 1 770 demandes médias qui se répartissent comme suit : 1 431 demandes pour la DGSCSI, 161 demandes pour la DGSC, 129 demandes pour la DGAP, 26 demandes pour le LSJML, 20 demandes concernant le ministère et 3 demandes pour la DGSG. La DCOM a publié 194 communiqués de presse et 19 avis de convocation aux médias.

Production graphique

De plus, la DCOM offre des services-conseils en production graphique dans le respect du Programme gouvernemental d'identification visuelle du gouvernement du Québec ainsi que des services de révision linguistique et des conseils linguistiques dans le respect de la Charte de la langue française.

Sites Internet et intranet

La DCOM est responsable des sites Internet et intranet du ministère ainsi que du site jeunesse en sécurité civile. Elle collabore à la rédaction, à l'analyse et à la mise en ligne des contenus ainsi qu'à l'élaboration des stratégies de diffusion.

En 2011-2012, le site Web du ministère a reçu environ 557 000 visites. Ces visites ont permis la consultation d'environ 2 166 000 pages.

En 2011-2012, le site jeunesse en sécurité civile a reçu environ 68 000 visites. Ces visites ont permis la consultation d'environ 268 000 pages.

En raison de problèmes éprouvés avec l'outil utilisé pour la collecte des données d'achalandage, il est impossible de fournir des statistiques fiables quant à la fréquentation de l'intranet ministériel.

Le portail gouvernemental « Choisis ton gang » est en ligne depuis le 30 novembre 2009. Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, le site a reçu environ 12 995 visites et environ 39 800 pages ont été consultées.

PARTIE 4

L'application des exigences législatives
et gouvernementales

4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

4.1.1 DONNÉES GLOBALES

TABLEAU 10 – EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE 2011-2012

	RÉGULIERS ¹	OCCASIONNELS ²	ÉTUDIANTS ³	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	193	401	134	32

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, SAGIP (Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel),
paie du 23 février 2012 pour le personnel régulier, occasionnel et stagiaire
Données ministérielles pour le personnel étudiant.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.

² Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé ou prolongé.

³ Les données sur les étudiants concernent l'embauche pour la période d'été seulement.

TABLEAU 11 – NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE AU 31 MARS 2012

Effectif total / Nombre de personnes	4 303
--------------------------------------	-------

4.1.2 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES
ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin d'augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

TABLEAU 12 – EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2011-2012	EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012					TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI ¹ (%)
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES			
Réguliers	193	42	1	3	0	46	23,8	
Occasionnels	401	36	1	1	5	43	10,7	
Étudiants	134	18	2	1	2	23	17,2	
Stagiaires	32	0	0	0	0	0	0,0	
Total	760	96	4	5	7	112	14,7	

¹ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2011-2012 dans le statut d'emploi.

TABLEAU 13 – TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2009-2010	27,3	10,3	24,1	18,8
2010-2011	23,2	7,5	27,5	0,0
2011-2012	23,8	10,7	17,2	0,0

TABLEAU 14 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE¹

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE (ETC)			TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Communautés culturelles	367	412	436	7,9	9,1	10,1
Autochtones	30	27	30	0,6	0,6	0,7
Anglophones	40	40	39	0,9	0,9	0,9
Personnes handicapées	22	25	22	0,5	0,6	0,5

¹ Les données des années antérieures à 2012 de ce tableau incluent les organismes relevant du ministre

TABLEAU 15 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2012

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL ²		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	8	2,2	44	6,1	11	5,6	32	12,4	334	12,5	7	8,4	436	10,1
Autochtones	4	1,1	2	0,3	1	0,5	3	1,2	19	0,7	1	1,2	30	0,7
Anglophones	8	2,2	3	0,4	1	0,5	0	0,0	0	0,0	27	32,5	39	0,9
Personnes handicapées	1	0,3	9	1,3	3	1,5	7	2,7	1	0,0	1	1,2	22	0,5

² Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.3 FEMMES

TABLEAU 16 – TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2011-2012 PAR STATUT D'EMPLOI

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	76	202	94	18	390
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2011-2012, par statut d'emploi	39,4	50,4	70,1	56,3	51,3

TABLEAU 17 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2012

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	368	720	197	259	2 676	83	4 303
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	153	461	138	230	1 029	22	2 033
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	41,6	64,0	70,1	88,8	38,5	26,5	47,2

¹ Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.4 MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION OU LE MAINTIEN À L'EMPLOI

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

TABLEAU 18 – PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DU PDEIPH

	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)	AUTOMNE 2011 (COHORTES 2012)
Projets soumis au CSPQ	3	3	7

TABLEAU 19 – PARTICIPANTS AU PDEIPH

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nouveaux participants accueillis du 1 ^{er} avril et le 31 mars	2	2	1

4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., CHAPITRE A-2.1)

Protection des renseignements personnels

En 2011-2012, le MSP a assuré la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il en a limité la consultation et l'accès aux personnes autorisées.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1, r.2), le ministère a publié dans son site Web le registre des communications des renseignements personnels^E. Le ministère a également procédé au recensement des fichiers de renseignements personnels afin de publier un inventaire dans son site Web au cours de 2012-2013.

Accès aux documents

Ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (article 2, paragraphe 4).

En 2011-2012, le MSP a reçu 447 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 32 demandes ont été transmises à la SQ pour traitement et 415 demandes ont été traitées par le ministère, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les demandes traitées par le ministère, 264 concernaient l'accès à des renseignements personnels alors que 151 portaient sur l'accès à des documents.

Le traitement des 415 demandes se répartit comme suit :

- 150 ont été acceptées;
- 98 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou aux renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 19 ont été refusées;
- 77 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 20 ont été annulées à la suite d'une demande de précision ou de frais;
- 17 ont été acheminées à un autre organisme;
- 5 ont été traitées comme des demandes d'information;
- 29 demandes étaient en cours de traitement au 31 mars 2012.

Le temps de réponse a été de 30 jours ou moins pour 330 des 381 demandes (87 %) en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au cours de l'exercice 2011-2012¹. Ce taux était de 68 % pour l'exercice précédent.

Parmi les demandes d'accès à des renseignements personnels, 94 ont été refusées ou partiellement acceptées conformément aux articles 9, 14, 22, 23, 28, 29, 53, 54 et 88 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

¹ Ce nombre exclut les demandes en traitement ainsi que les demandes d'information.

Parmi les demandes d'accès à des documents, 23 ont été refusées ou partiellement acceptées conformément aux articles 9, 14, 15, 19, 20, 22, 28, 29, 32, 34, 37, 39, 53 et 54 de la loi.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement.

Depuis le 1^{er} avril 2011, 7 réponses formulées par le responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision.

LOI SUR LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DES DÉCÈS (L.R.Q., CHAPITRE R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 204 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2011-2012. Il s'agit d'une hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2010-2011.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 5 demandes de consultation de rapports d'agents de la paix annexés à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2011-2012.

4.3 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, adoptée en 1996 par le Conseil des ministres et révisée en mars 2011, par le Conseil des ministres, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française. La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 par le comité de gestion du BSM et est accessible à tout le personnel dans le site intranet, sous la rubrique « Directives et politiques ». Une mise à jour de la politique linguistique a été effectuée en 2009 et adoptée par le comité de gestion du BSM en juin 2009.

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère et des organismes relevant du ministre et diffusés auprès du public, ont fait l'objet d'une révision linguistique par les conseillères en révision linguistique. Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la Direction des communications. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'Office québécois de la langue française.

4.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Développement durable

Le MSP a rendu public son *Plan d'action de développement durable 2009-2011* conformément à la Loi sur le développement durable. Ce premier plan d'action a été élaboré en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière.

Le Conseil des ministres a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le MSP a commencé l'élaboration d'un nouveau plan d'action de développement durable (2011-2015) qui continuera d'être en vigueur jusqu'à l'adoption de la stratégie gouvernementale révisée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Promouvoir et améliorer la connaissance de la démarche de développement durable auprès des employés et des partenaires et encourager la réalisation de mesures permettant d'y apporter une contribution

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR

Taux du personnel du ministère rejoint par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable

CIBLE 2009-2011

80 %

RÉSULTAT 2011-2012

Cible atteinte¹

COMMENTAIRE

Au cours de l'année, le ministère a réalisé les activités suivantes :

Le ministère poursuit ses activités de sensibilisation et de formation :

- Participation à la campagne Défi climat 2011
- Participation à la Journée de l'environnement dans l'administration publique (20 avril 2011)
- Diffusion de deux capsules d'information « Le Trèfle express »
- Révision du plan ministériel de communication sur le développement durable

INDICATEUR

Taux du personnel ciblé² du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour en tenir compte dans ses activités habituelles

CIBLE 2009-2013

70/140 personnes ciblées (50 %)

RÉSULTAT 2011-2012

8/140 personnes ciblées (5,7 %)³

RÉSULTAT 2010-2011

9/20 personnes ciblées (45 %)

COMMENTAIRE

Le plan de formation ministériel en développement durable 2012-2013 a été élaboré et adopté en conformité avec le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche gouvernementale de développement durable*.

Le plan de formation du ministère a ciblé 140 personnes dont les tâches sont liées directement à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de politiques, à des stratégies, des plans d'action et des appels d'offres, à l'organisation d'événements écoresponsables et à la rédaction communicationnelle et organisationnelle.

Le ministère a conclu une entente autorisant l'utilisation des outils de formation en ligne développés par le Centre d'expertise des grands organismes en mars 2012, et ce, sans autres coûts que ceux liés à l'entretien du service offert sur l'intranet ministériel.

¹ Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* indiquait un résultat de 90 % comme résultat (mesure de l'ISQ pour l'ensemble du gouvernement).

² L'indicateur a été modifié en 2010-2011. Il se mesure à partir d'employés ciblés, dont le travail est étroitement lié aux principes du développement durable et à la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*.

³ Le nombre de personnes ciblées a augmenté à 140 en 2011-2012. Le résultat peut diminuer en raison des nombreux mouvements de personnel.

	<p>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6</p> <p>OBJECTIF MINISTÉRIEL</p> <p>ACTION 7</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE ANNUELLE</p> <p>RÉSULTAT 2011-2012</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux</p> <p>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère</p> <p>Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable</p> <p>Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisition écoresponsables</p> <p>3 nouveaux gestes</p> <p>3 nouveaux gestes</p> <p>Nouveaux gestes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement au siège social de l'eau embouteillée par des refroidisseurs alimentés à même le réseau municipal d'eau potable. 2. Inscription automatique pour le personnel du ministère au bulletin de paie électronique dès décembre 2011 pour réduire les coûts liés à leur impression et envoi par courrier. 3. Réaménagement de la période des travaux journaliers d'entretien ménager au siège social, de concert avec le propriétaire de l'édifice, pour permettre des économies d'énergie en dehors des heures habituelles de travail du personnel du ministère. <p>Gestes en continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Application de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. ■ Utilisation des commandes ouvertes du CSPQ pour assurer des acquisitions écoresponsables. <p>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Le MSP collabore à la réalisation de deux mesures de réduction ou d'évitement (mesures 16 et 17) du plan d'action 2006-2012 du gouvernement du Québec sur les changements climatiques.</p>	
	<p>MESURE 16</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2006-2012</p> <p>RÉSULTAT 2011-2012 2010-2011 2009-2010</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics</p> <p>Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>D'ici 2010 : 10 % à 14 % sous le niveau de 2003.</p> <p>Non mesuré</p> <p>La Société immobilière du Québec assume cette responsabilité.</p> <p>Les travaux entrepris au siège social permettront d'améliorer l'isolation de l'enveloppe du bâtiment du siège social et de réduire la consommation d'énergie par l'installation de nouveaux systèmes d'éclairage, de climatisation et de chauffage. Ces travaux ont pour objet d'obtenir l'accréditation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).</p>	
62			

<p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2006-2012</p> <p>RÉSULTAT 2011-2012 2010-2011 2009-2010</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Taux de réduction de la consommation de carburant</p> <p>20 % d'ici 2010</p> <p>Non mesuré</p> <p>L'absence de données historiques ne permet pas de mesurer cet indicateur. Afin de combler ce manque, le ministère a amorcé, en 2011, le développement d'une application informatique pour la gestion des véhicules utilisés. Cette application, qui devrait être opérationnelle au cours de 2012, permettra de comptabiliser les déplacements et la consommation en carburant des véhicules de la flotte du MSP.</p> <p>La croissance du nombre de véhicules à faible consommation privilégiés par le ministère depuis quelques années contribue à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ainsi, le nombre de véhicules hybrides qu'utilise le ministère est passé de 40 en 2008-2009 à 47 en 2011-2012.</p>
<p>MESURE 17</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2006-2012</p> <p>RÉSULTAT 2011-2012</p> <p>RÉSULTAT 2010-2011</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Exiger que chaque ministère conçoive un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail</p> <p>Date de transmission du programme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)</p> <p>Concevoir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail</p> <p>Dossier suspendu</p> <p>En cours</p> <p>Signature d'une entente administrative relative à la mise en œuvre de la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec entre le MSP et le MDDEP en novembre 2009</p> <p>Les travaux de réalisation d'un plan de navettage durable ont été suspendus. L'entente signée en 2009 avec le MDDEP, pour l'attribution de contrats visant à établir un diagnostic pour les édifices de plus de 100 employés, n'a pu se concrétiser. De plus, le manque de disponibilité des ressources internes cette année, combiné avec le gel de l'embauche, n'a pas permis de faire évoluer ce dossier en 2011-2012.</p>

4.5

**LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ :
UNE VALEUR AJOUTÉE**

Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, parrainé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, vise à favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, pour la période 2008-2013. Les actions réalisées en 2011-2012 pour contrer ou prévenir la discrimination envers les membres des communautés culturelles doivent être indiquées dans le rapport annuel de gestion.

ORIENTATION 2

RENOUVELER LES PRATIQUES

CHOIX STRATÉGIQUE 3**Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi**

MESURE 3.1

Accroître la représentativité des Québécois, des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

MOYENS D'ACTION

Contribuer à corriger la sous-représentation, notamment des communautés culturelles et des minorités visibles, en favorisant l'augmentation des groupes cibles, le recrutement et la rétention des policiers au sein des services de police, notamment par la gestion et la promotion du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) auprès des corps de police

ÉCHÉANCIER

En continu

ACTIONS 2011-2012

L'entente concernant les mesures relatives à la formation des futurs policiers et des futures policières admis au programme de techniques policières conduisant à une AEC est arrivée à échéance en juin 2011. Son contenu a été intégré à l'entente portant sur la mise en place du Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec, en vigueur jusqu'au 30 juin 2014.

À l'automne 2011, 28 personnes des communautés culturelles et autres groupes cibles ont été inscrites au programme d'AEC en Techniques policières dont deux ont depuis abandonné le programme.

Un bilan sera fait au printemps 2012 pour savoir si le programme a permis d'augmenter la représentativité des Québécois, des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein des corps de police et si les objectifs visés par l'AEC ont été atteints.

CHOIX STRATÉGIQUE 4**Favoriser un accès équitable aux services publics**

MESURE 4.1

Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

MOYEN D'ACTION

Prévenir la discrimination et le profilage racial par une formation visant à renforcer les compétences interculturelles des cadres, du personnel policier et civil et à transférer l'expertise, en vue d'offrir des services exempts de racisme et de discrimination, notamment le profilage racial, et tenant compte des caractéristiques culturelles et sociales des divers milieux

ÉCHÉANCIER

2008-2013

ACTIONS 2011-2012

En 2011-2012, les formations visant à renforcer les compétences interculturelles du personnel policier se sont poursuivies.

À l'automne 2011, le SPVM a formé des moniteurs (diffuseurs) pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil ainsi que les cadres du Service de police de Saint-Jérôme. Le Service de police de la Ville de Gatineau a également formé des agents diffuseurs sur le profilage racial qui donneront à leur tour la formation à l'effectif du service de police.

		<p>Le SPVQ a aussi élaboré une formation qui a débuté à l'automne 2011 et s'est poursuivie jusqu'à l'hiver 2012.</p> <p>À l'hiver 2012, tous les policiers patrouilleurs, policiers communautaires, superviseurs et enquêteurs du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu ont reçu une formation de sensibilisation au profilage racial et social.</p> <p>Enfin, le Service de protection des citoyens de Laval donne, depuis mars 2012, une formation à tous les agents des postes de quartiers sur les relations avec les citoyens avec un volet concernant les liens avec les différentes communautés culturelles.</p>
	MOYEN D'ACTION	Une révision du <i>Guide des pratiques policières</i> – outil d'encadrement et de soutien en matière d'organisation et de méthode d'intervention policière – en vue d'inclure un énoncé et des directives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination
	ÉCHÉANCIER	2008-2013
	ACTION 2011-2012	En février 2012, un projet d'énoncé concernant la discrimination et le profilage racial a été élaboré pour faire partie de l'introduction du Guide de pratiques policières. Cette proposition a été soumise pour approbation au Comité sur les pratiques policières.
	MOYEN D'ACTION	L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation élaborées par le Comité provincial en matière de profilage racial (regroupant des représentants du MSP et des organisations policières)
	ÉCHÉANCIER	2008-2013
	ACTION 2011-2012	L'objectif de cette mesure, à moyen et à long terme, est d'élaborer un cadre général de référence en matière de profilage racial transférable aux organisations policières. Les travaux à ce sujet sont en cours. Le cadre de référence devrait être rendu public d'ici 2013.
	MOYEN D'ACTION	Le soutien à l'établissement de partenariats solides entre les groupes communautaires et les services de police (police communautaire)
	ÉCHÉANCIER	2008-2013
	ACTION 2011-2012	Le MSP a favorisé l'opérationnalisation des composantes de cette approche policière. Il a recensé des outils accessibles à l'interne afin de soutenir les organisations policières dans la mise en œuvre de la police communautaire et a entrepris la révision du contenu consacré à cette approche policière sur son site Web ^F .
	MOYEN D'ACTION	Sensibiliser les constables spéciaux à la problématique du racisme et de la discrimination, notamment du profilage racial
	ÉCHÉANCIER	2010-2011
	ACTION 2011-2012	Depuis avril 2011, une formation de 4 heures sur le profilage racial et le multiculturalisme a été intégrée à la formation de base des constables spéciaux.

	<p>MOYEN D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTION 2011-2012</p>	<p>Sensibiliser et informer le personnel des services correctionnels sur les réalités des personnes des communautés culturelles et appartenant aux minorités sexuelles</p> <p>2009-2011</p> <p>Les nouveaux ASC sont informés et sensibilisés lors de leur formation initiale et deux communiqués portant sur cette mesure ont été diffusés à l'ensemble du personnel, notamment en faisant référence au <i>Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles</i>.</p>
	<p>CHOIX STRATÉGIQUE 5</p> <p>MESURE 5.3</p> <p>MOYEN D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTION 2011-2012</p>	<p>Améliorer le respect et l'exercice des droits</p> <p>Surveiller et prévenir la propagande et les crimes haineux</p> <p>Produire un rapport statistique sur les crimes haineux à partir des données colligées par les organisations policières selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.</p> <p>Juin 2010</p> <p>Un bulletin d'information (rapport statistique) <i>Les crimes haineux au Québec en 2009^G</i> a été diffusé dans le site Web du ministère en avril 2011.</p>
	<p>MOYEN D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTION 2011-2012</p>	<p>Produire sur une base annuelle deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion</p> <p>2011</p> <p>Des statistiques sur la criminalité dans un contexte conjugal en 2010^H et un rapport sur les agressions sexuelles^I ont été élaborés. Ces rapports annuels sont diffusés dans le site Web du MSP.</p>
	<p>MOYEN D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTION 2011-2012</p>	<p>Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution</p> <p>2011</p> <p>Un comité interministériel sera mis en place et proposera des actions pour contrer l'exploitation sexuelle.</p>
	66	

4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

4.6.1 BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relative au processus tarifaire.

En 2011-2012, le ministère a réalisé l'inventaire des produits et services actuellement tarifés. À l'exception des organismes relevant du ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe.

En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1^{er} avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie, soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

La DGAP réalise des enquêtes de filtrage de sécurité pour des unités du ministère, telle la DGSC, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

TABLEAU 20 – REVENUS PROVENANT DE LA FACTURATION DES SERVICES EN 2011-2012 ET 2010-2011 (en milliers de dollars)

	2010-2011	2011-2012 ²		
	Revenus ¹	Revenus	Coûts	Financement (%) ³
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 088,6 ³	2 485,7	2 388,1	—
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1 178,3	1 203,1 ⁴	1 203,1	—
Programme civil de filtrage de sécurité ⁵	342,2	560,7	497,9	—

¹ Référence : *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

² Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

³ L'exercice visant à établir le prix de revient, mentionné à la section 3.1.1, se poursuivra en 2012-2013, ce qui permettra, éventuellement, de déterminer avec plus d'exactitude le coût des services facturés.

⁴ Montants comptabilisés dans SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) et répartition transmise par le LSJML (appareils de jeux : 944,7 k\$ et autres revenus : 258,4 k\$).

⁵ Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

4.6.2 **NOUVEAUX BIENS ET SERVICES TARIFÉS**
Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2011-2012.

4.6.3 **BIENS ET SERVICES NON TARIFÉS**
Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été défini.

4.7 **LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Les recommandations énumérées dans le tome 1 du rapport du Vérificateur général du Québec, publié en 2011-2012, ne concernent pas le MSP. La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection prévoit, dans sa planification triennale 2009-2012, appliquer les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec, le cas échéant.

4.8 **LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Conformément aux exigences formulées par la Commission de l'administration publique dans son 26^e rapport sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et aux recommandations de la DVIEI, le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* présente des résultats commentés favorisant une meilleure appréciation de sa performance dans les secteurs des ressources humaines, financières et informationnelles.

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

TABLEAU 21 – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ (EXPRIMÉ EN ETC)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	VARIATIONS		
				2010-2011/ 2009-2010	2011-2012/ 2010-2011	2011-2012/ 2009-2010
	(ETC UTILISÉS)			(%)	(%)	(%)
Secteurs d'activité						
Services correctionnels	3 325	3 296	3 441	-0,9	4,4	3,5
Expertises judiciaires	130	125	122	-3,8	-2,4	-6,2
Affaires policières	385	364	436	-5,5	19,8	13,2
Sécurité civile et sécurité incendie	189	184	179	-2,6	-2,7	-5,3
Direction et services de soutien à la gestion	278	281	275	1,1	-2,1	-1,1
Total	4 307	4 250	4 453	-1,3	4,8	3,4

Commentaires sur les principaux écarts :

Comme il a été mentionné précédemment au tableau 8, plusieurs facteurs liés à la sécurité ont nécessité l'ajout d'ETC dans le secteur correctionnel, telles des décisions de la CSST et les nouvelles configurations d'espaces sécurisés à l'Établissement de détention de Montréal. L'augmentation constatée aux affaires policières est, pour sa part, attribuable à un ajout d'effectif pour le rehaussement de la sécurité dans les palais de justice et le gardiennage.

TABLEAU 22 – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	VARIATIONS		
				2010-2011/ 2009-2010	2011-2012/ 2010-2011	2011-2012/ 2009-2010
	(ETC AUTORISÉS)			(%)	(%)	(%)
Secteurs d'activité						
Services correctionnels	3 299	3 365	3 415	2,0	1,5	3,5
Expertises judiciaires	139	139	147	0,0	5,8	5,8
Affaires policières	411	392	411	-4,6	4,8	0,0
Sécurité civile et sécurité incendie	195	193	227	-1,0	17,6	16,4
Direction et services de soutien à la gestion	306	278	268	-9,2	-3,6	-12,4
Total	4 350	4 367	4 468	0,4	2,3	2,7

Commentaires sur les principaux écarts :

Les motifs qui expliquent l'écart observé aux services correctionnels et dans le secteur des affaires policières ont été énoncés dans la section précédente (ETC autorisés). Du côté des expertises judiciaires, deux facteurs ont contribué à l'ajout d'effectif, soit les effets de la législation canadienne sur les facultés affaiblies par les drogues et médicaments et l'entente fédérale-provinciale sur les analyses biologiques. En ce qui concerne le secteur de la sécurité civile et de la sécurité incendie, l'écart s'explique par l'obligation d'embaucher du personnel additionnel pour traiter les demandes d'aide financière à la suite des sinistres qui ont frappé le Québec en 2011-2012.

TABLEAU 23 – NOMBRE DE PERSONNES EN POSTE AU 31 MARS

	2010	2011	2012	VARIATIONS		
				2011/2010 (%)	2012/2011 (%)	2012/2010 (%)
	(NOMBRE DE PERSONNES)					
Secteurs d'activité						
Services correctionnels	3 817	3 838	3 810	0,6	-0,7	-0,2
Expertises judiciaires	150	151	157	0,7	4,0	4,7
Affaires policières	454	435	460	-4,2	5,7	1,3
Sécurité civile et sécurité incendie	215	210	266	-2,3	26,7	23,7
Direction et services de soutien à la gestion	315	291	282	-7,6	-3,1	-10,5
Total	4 951	4 925	4 975	-0,5	1,0	0,5

Commentaires sur les principaux écarts :

Les commentaires concernant les écarts observés quant au nombre de personnes en emploi rejoignent ceux qui ont été émis dans les sections précédentes (effectif autorisé, effectif utilisé). Aux services correctionnels, on observe une légère baisse de l'effectif attribuable, en majeure partie, à une diminution du personnel de bureau.

LE CLIMAT DE TRAVAIL**TABLEAU 24 – TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES DU PERSONNEL RÉGULIER 2011-2012**

	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	VARIATIONS		
				2010-2011/ 2009-2010 (%)	2011-2012/ 2010-2011 (%)	2011-2012/ 2009-2010 (%)
mutations + retraites + démissions						
nombre d'employés réguliers (temporaires + permanents, paies 1 à 26 / 26)	7,5	6,7	6,3	-10,7	-6,0	-16,0

Source : 2011-2012 : Média¹ (nombre d'employés réguliers) et SAGIP (départs volontaires pour 2011-2012).
2010-2011 et 2009-2010 : Média

¹ Données accessibles jusqu'au 31 décembre 2011 seulement.

Commentaires :

Le taux de départs volontaires a diminué au cours des dernières années. Cette situation peut être attribuable aux efforts qui ont été consentis pour améliorer les conditions de travail des agents de la paix ainsi qu'aux mesures qui ont été prises pour mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel.

TABLEAU 25 – TAUX D'ABSENCE MALADIE^{1,2}

	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	VARIATIONS		
				2010-2011/ 2009-2010 (%)	2011-2012/ 2010-2011 (%)	2011-2012/ 2009-2010 (%)
Nombre de jours d'absence maladie/ Année-personne en lien d'emploi	5,1	5,1	5,3	0,0	3,9	3,9

Source : Média

¹ Les jours fériés et les vacances utilisées sont exclus du calcul.

² Les données des années antérieures ont été recalculées pour être comparables.

TABLEAU 26 – INDICE³ DE SATISFACTION DU PERSONNEL⁴

	2007-2008	2009-2010		2011-2012		VARIATIONS			
		SANS ASC	SANS ASC	AVEC ASC	SANS ASC	AVEC ASC	2009-2010/ 2007-2008	2011-2012/ 2007-2008	2011-2012/ 2009-2010
	SANS ASC	SANS ASC	AVEC ASC	SANS ASC	AVEC ASC	SANS ASC	SANS ASC	SANS ASC	AVEC ASC
L'information	7,2	7,4	6,9	7,6	7,1	0,2	0,4	0,2	0,2
L'utilisation et le développement des compétences	7,1	7,3	6,9	7,4	7,1	0,2	0,3	0,1	0,2
La relation avec le supérieur	7,3	7,7	6,9	7,8	7,1	0,4	0,5	0,1	0,2
La collaboration	8,0	8,1	7,8	8,3	7,9	0,1	0,3	0,2	0,1
L'organisation du travail	6,8	7,0	6,6	7,4	6,8	0,2	0,6	0,4	0,2
L'appréciation de la contribution / reconnaissance	7,0	7,2	6,6	7,5	6,9	0,2	0,5	0,3	0,3
Qualité de vie au travail	6,5	6,8	6,1	7,1	6,5	0,3	0,6	0,3	0,4
Moyenne globale	7,1	7,3	6,8	7,6	7,1	0,2	0,5	0,3	0,2

³ Les données de ce tableau excluent les organismes relevant du ministre.

⁴ L'indice varie selon une échelle de 0 à 10 et est calculé tous les deux ans.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU 27 – DONNÉES SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL^{1,2}

		2009 (%)	2010 (%)	2011 (%)	VARIATIONS		
					2010/ 2009 (%)	2011/ 2010 (%)	2011/ 2009 (%)
Montant total dépensé pour la formation ³	(M\$)	5,5	5,2	5,6	-5,5	8,2	2,3
Montant alloué par employé pour la formation	(\$)	1 022,1	965,7	1 130,9 ⁴	-5,5	17,1	10,6
Nombre moyen de jours de formation par employé	(jours)	2,9	3,1	3,9 ⁴	6,9	25,0	33,6
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale ⁵	(%)	2,1	1,8	2,0	-14,3	10,6	-5,2

¹ Pour les trois tableaux suivants, les données sont calculées par année civile.

² Les données des années antérieures à 2011-2012 de ce tableau incluent les organismes relevant du ministre.

³ Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes de formation et des frais de déplacement et d'hébergement.

⁴ Le calcul est effectué avec le nombre d'employés au 31 mars 2012 (4 975).

⁵ Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année, exprimée en pourcentage.

Commentaires sur les principaux écarts

Les écarts observés en 2011 par rapport à 2010, en ce qui a trait à la dépense totale pour la formation ainsi qu'au pourcentage des dépenses de formation par rapport à la masse salariale, s'expliquent par l'effort important que consacre le ministère à la formation des nouveaux agents de la paix. Quant à l'augmentation du nombre moyen de jours de formation, malgré une baisse des dépenses, elle s'explique par l'importance de la formation donnée en milieu de travail par des pairs.

TABLEAU 28 – RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ

	2011 (M\$)
Favoriser le développement des compétences	4,59
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0,09
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0,10
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0,17
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0,03
Autres	0,65
Total	5,6

TABLEAU 29 – NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2011
Cadres	1 208
Professionnels	1 933
Fonctionnaires	711
Agents de la paix	15 394
Ouvriers	33
Total	19 279

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

TABLEAU 30 – PRÉVISIONS DES DÉPARTS À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS D'ICI LE 31 MARS 2015¹

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	Prévision			
Nombre de départs à la retraite	128	134	124	109

¹ Données issues du rapport de la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) et fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

TABLEAU 31 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2009-2010	2010-2011	2011-2012	VARIATIONS		
				2010-2011/ 2009-2010	2011-2012/ 2010-2011	2011-2012/ 2009-2010
	(EN MILLIERS DE DOLLARS)			(%)		
Services correctionnels	367 199	379 168	409 642	3,3	8,0	11,6
Expertises judiciaires	11 488	10 715	12 841	-6,7	19,8	11,8
Affaires policières	59 141	60 085	63 818	1,6	6,2	7,9
Sécurité civile et sécurité incendie	43 931	42 748	72 498	-2,7	69,6 ²	65,0 ²
Direction et services de soutien à la gestion	66 104	63 525	40 248	-3,9	-36,6 ³	-39,1 ³
Total	547 863	556 241	599 047	1,5	7,7	9,3

² L'écart est attribuable aux paiements effectués en 2011-2012 pour les sinistres majeurs.

³ L'écart s'explique par la répartition faite au tableau 3 qu'il n'était pas possible de faire dans les années antérieures. Aux fins de comparaison, il faudra utiliser le chiffre avant répartition, soit 57 353,3 M\$, ce qui représente une diminution de 9,7 % par rapport à 2010-2011.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 32 – PROJETS APPLICATIFS DE 200 JOURS-PERSONNES ET PLUS EN COURS OU TERMINÉS EN 2011-2012¹

LISTE DES PROJETS	PRÉVISION	RÉEL	ÉCART		AVANCEMENT DU PROJET	PROPORTION DES EFFORTS TOTAUX RÉALISÉS
	(JOURS - PERSONNES)			(%)		
En cours à la fin de 2010-2011						
Refonte du système Jeux-Bingo - livraisons 7 et 8 (RACJ)	292	325	33	11,3	100	7,2
Aide financière aux sinistrés (TRAFIQ)	1 545	1 923	378	24,5	99	42,7
Gestion électronique de documents (LSJML) phase I	280	190	-90	-32,1	100	4,2
Débutés et terminés dans l'année						
Gestion des plaintes à l'UPAC	190	200	10	5,3	100	4,4
Gestion des demandes médias à l'UPAC	190	205	15	7,9	100	4,5
Site Internet UPAC	195	210	15	7,7	100	4,7
En cours à la fin de 2011-2012						
Refonte du système de mission du Bureau du coroner	1 266	692	-574	-45,3	29	15,4
Système de gestion des libérations conditionnelles (modification de la gestion des rôles)	232	204	-28	-12,1	100	4,5
GED au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (Phase II)	160	0			0	
Refonte site Internet de la RACJ	195	0			0	
Refonte système de gestion des permis d'alcool de la RACJ (Acolyte- architecture)	360	312	-48	-13,3	99	6,9
Gestion des véhicules (GVE)	180	246	66	36,7	97	5,5
TOTAL	5 085	4 507	-578	-11,4	S/O	100

¹ Le ministère soutient l'entretien et le développement informatique des organismes relevant du ministre à l'exception de la SQ et de l'ENPQ.

Commentaires sur les principaux écarts

En ce qui concerne les projets terminés, les écarts à la hausse entre les jours prévus et réalisés des projets BINGO et « Aide financière aux sinistrés » sont attribuables à des ajustements en cours d'élaboration

4.9 LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Consulter la section 3.1.3 « Les ressources informationnelles » pour obtenir le bilan et les faits saillants au regard des technologies de l'information ainsi que le tableau de la page précédente.

TABLEAU 33 – DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2011-2012

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI ¹	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE (en milliers de dollars)	ÉCARTS
Projets de développement	4 436	4 776	340
Autres activités (continuité et encadrement)	11 000	11 900	900
Total	15 436	16 676	1 240

¹ Ces montants proviennent du Plan triennal des projets et des activités prévus en ressources informationnelles de l'année 2011.

TABLEAU 34 – NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2011-2012

	NOMBRE DE PROJETS
En cours au début de l'exercice	4
Entrepris au cours de l'exercice	8
En cours à la fin de l'exercice	6
Terminés au cours de l'exercice	6

4.10 LES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES BONIS AU RENDEMENT

La Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010 et en 2011.

Ainsi, aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur en 2011-2012 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

4.11 L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Les exigences gouvernementales en cette matière s'appliquent peu au ministère, puisqu'il ne fait pas significativement affaires avec les entreprises.

Toutefois, nous pouvons signaler quelques améliorations faites au Programme général d'aide financière en cas de sinistres, notamment l'assouplissement des avances et la bonification des montants d'aide.

LISTE DES SIGLES

SIGLE DESCRIPTION

ADNA	Système d'agrégation et de dissémination nationale d'alerte
AEC	Attestation d'études collégiales
ASC	Agent des services correctionnels
BC	Bureau du coroner
BSM	Bureau du sous-ministre
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DAA	Direction des affaires autochtones
DCOM	Direction des communications
DGAP	Direction générale des affaires policières
DGA-PS	Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité (services correctionnels)
DGO	Directions générales et organismes
DGSC	Direction générale des services correctionnels
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DGSG	Direction générale des services à la gestion
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels
DTI	Direction des technologies de l'information
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection
ECIU	Équipe correctionnelle d'intervention d'urgence
ENPQ	École nationale de police du Québec
ETC	Équivalent à temps complet
FSP	Fonds des services de police

LISTE DES SIGLES

SIGLE DESCRIPTION

ISQ	Institut de la statistique du Québec
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
MO	Ministères et organismes
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PNSC	Plan national de sécurité civile
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
SAGIP	Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SPVQ	Service de police de la Ville de Québec
SQ	Sûreté du Québec
UPAC	Unité permanente anticorruption

COORDONNÉES DES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUREAU DU CORONER

Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418 643-1845
Télécopieur : 418 643-6174

1 866 312-7051 (sans frais)

Édifice Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais, 11^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 873-1845
Télécopieur : 514 873-8943

www.coroner.gouv.qc.ca

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, bureau 1-40
Québec (Québec) G1V 4Y9

Téléphone : 418 643-7897
Télécopieur : 418 528-9473

1 877 237-7897 (sans frais)

454, place Jacques-Cartier, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B3

Téléphone : 514 864-1784
Télécopieur : 514 864-3552

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

600, rue Fullum, UA 8010
Montréal (Québec) H2K 3L6

Téléphone : 514 228-3098
Télécopieur : 514 873-0177

1 855 567-8722 (sans frais)

www.upac.gouv.qc.ca

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier, 2^e étage, bureau A-200
Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936
Télécopieur : 418 528-0987

6^e étage, bureau 6.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-1991
Télécopieur : 514 864-2471

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

500, boulevard René-Lévesque Ouest

COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580

www.cqlc.gouv.qc.ca

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3

Téléphone : 418 643-7667
Télécopieur : 418 643-5971

1 800 363-0320 (sans frais)

1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-3577
Télécopieur : 514 873-5861

www.racj.gouv.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631
Télécopieur : 819 293-8630

www.enpq.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

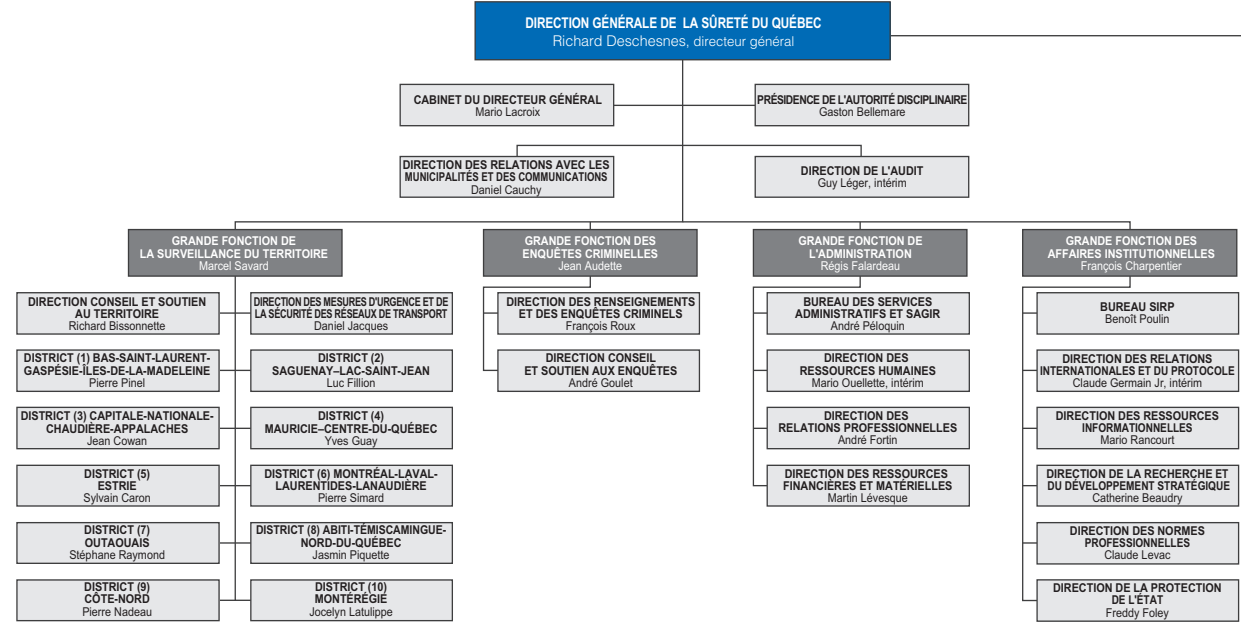
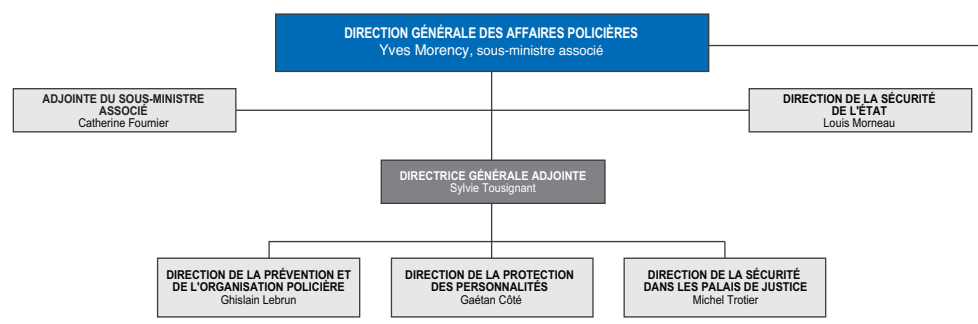
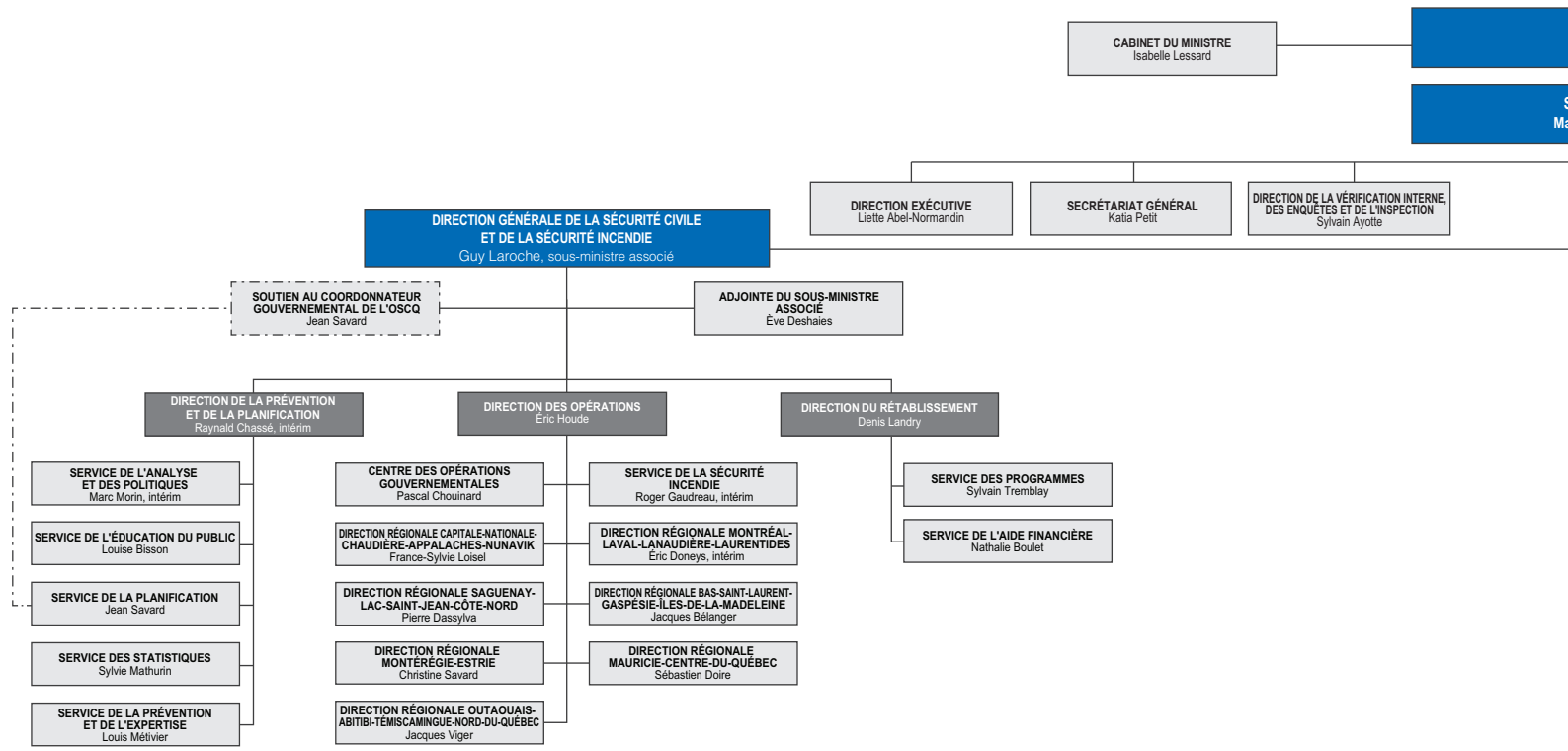
Palais de justice de Laval
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

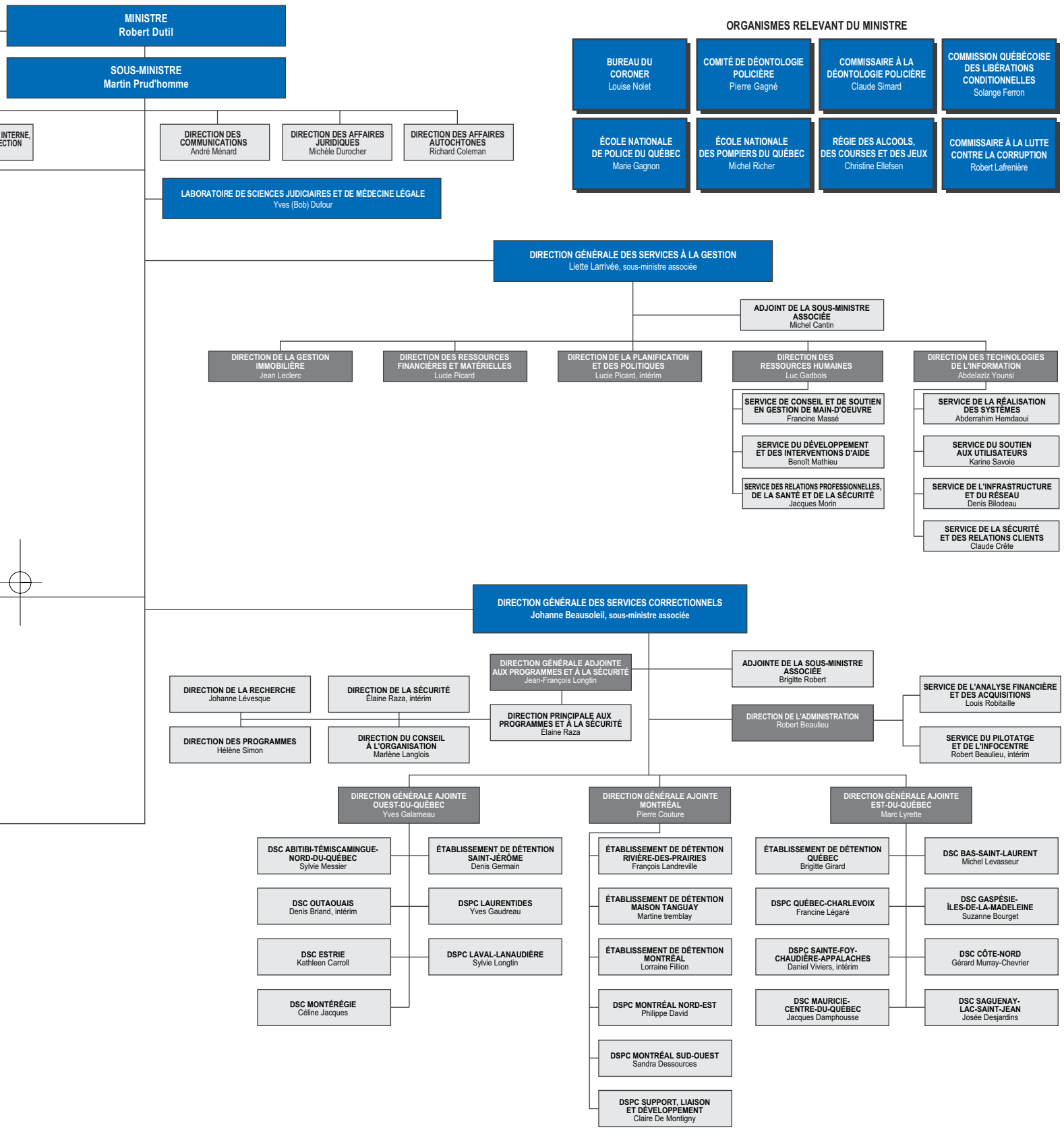
Téléphone : 450 680-6800
Télécopieur : 450 680-6818

1 866 680-3677

www.ecoledespompiers.qc.ca

Structure administrative 31 MARS 2012





RÉFÉRENCES INTERNET

- A <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements.html>
- B <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-statistiques-sc.html>
- C <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/nous-joindre.html>
- D <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html>
- E <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php?id=994.html>
- F <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php?id=361.html>
- G <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/bulletins-criminalite/crimes-haineux-2009/6618.html>
- H <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-violenceconjugale/violence-conjugale-2010/9745.html>
- I <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-agression-sexuelle/agressions-sexuelles-2010/9765.html>

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)
Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

Par la poste

Renseignements généraux
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel, ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet au **www.securitepublique.gouv.qc.ca**.

